

De la cité romaine à la ville médiévale
dans la région de la Moselle et la Haute Meuse

PAR YVETTE DOLLINGER-LEONARD

Les villes dont il sera question sont les quatre cités de la province ecclésiastique de Trèves: Trèves, Metz, Toul et Verdun. Cette province, la *Belgica prima*, naît au début du IV^e siècle d'une réforme de Dioclétien. A l'époque romaine, c'est une zone de passage d'où rayonnent plusieurs voies fluviales. Par la Moselle et la Meuse, la région relie le midi de la Gaule, centre économique important au Bas-Empire, à la vallée du Rhin et aux contrées septentrionales. Les voies navigables y sont doublées d'un excellent réseau routier. A l'époque franque, c'est un pays d'entre-deux, riche et disputé, le cœur de l'empire carolingien, où se rencontrent les influences de l'Est et de l'Ouest. Au X^e siècle, la région correspond à peu près au territoire de la Haute-Lotharingie et dès lors est rattachée à la constellation politique allemande.

Que sait-on de la vie urbaine des quatre cités pendant le haut moyen âge? Depuis la fin du III^e siècle, où les villes de la Gaule se réduisent dans une enceinte protectrice, jusqu'à l'époque où apparaissent les premiers signes de la communauté urbaine qui, aux XII^e et XIII^e siècles, construira un nouveau rempart englobant les faubourgs, quel est le sort des cités? Y a-t-il continuité? Si oui, dans quel domaine? Aspect de la ville? Rôle de l'Eglise? Vie économique? Institutions urbaines? Quand se forment les faubourgs? Quand se manifeste la renaissance économique? Quelle est l'origine de la bourgeoisie? Quand apparaît-elle? Telles sont les questions qui se posent et auxquelles on s'efforcera de répondre en étudiant chaque ville séparément, en commençant par Metz, Toul et Verdun, qui présentent des traits communs et un schéma d'évolution plus classique que Trèves, ville exceptionnelle à bien des égards.

Metz

La ville de Metz est située sur un éperon rocheux, au confluent de la Moselle et de la Seille. C'était, à l'époque celtique, Divodurum, «la forteresse des dieux», le chef-lieu des Médiomatrices¹⁾. L'agglomération se développa au Haut-Empire, au croisement

1) M. TOUSSAINT, Metz à l'époque gallo-romaine, Metz, 1948 (Annuaire d'hist. et d'arch. de la Lorr., t. 49) p. 21.

des routes allant de Trèves en Italie et de Reims par Strasbourg vers la Germanie. La ville, divisée en *vici* dont deux sont connus, comptait des temples, un aqueduc, des thermes, un amphithéâtre, et témoigne d'une forte romanisation parmi les autochtones²⁾.

A la fin du III^e siècle, la ville s'entoure d'une enceinte, construite rapidement, qui en réduit la superficie en laissant au dehors tout le quartier du Sablon. Le périmètre de la muraille est de 3.500 mètres et l'espace enclos d'environ 70 hectares³⁾. C'est donc une cité très importante, malgré sa réduction. Le *cardo* suit la rue Serpenoise, doublée par la rue des Clercs et le quadrillage régulier des rues romaines apparaît encore actuellement. La ville devait bénéficier du voisinage de Trèves et, en plein IV^e siècle, on y construit une basilique parente de celle de Trèves et un second amphithéâtre⁴⁾. On possède d'autre part des témoignages nombreux d'une situation économique florissante: extension du vignoble lié à l'industrie de la céramique, présence de Syriens et d'Orientaux, relations avec la vallée du Rhône, l'Angleterre et l'Italie⁵⁾.

Metz est résidence d'un évêque depuis la fin du III^e ou le début du IV^e siècle et les premiers évêques portent des noms grecs⁶⁾. Les églises primitives se sont élevées dans le *suburbium*: 1^o Saint-Pierre-aux-Arènes, avec un baptistère, dans les ruines de l'amphithéâtre, où l'on a retrouvé les restes d'une basilique constantinienne; c'est l'origine de l'abbaye Saint-Clément. 2^o Les Saints-Apôtres, au Sablon, qui est à l'origine de l'abbaye Saint-Arnoul⁷⁾.

Le caractère militaire de la cité s'accroît à la fin du IV^e siècle et Metz semble avoir résisté aux invasions, jusqu'à celle d'Attila en 451⁸⁾. Selon la tradition, tout alors aurait

2) *Vicus honoris et vicus pacis*, C. I. L. XIII, 4301 et 4303. J.-B. KEUNE, Sablon in römischer Zeit, *Jahrb. Ges. Lothr. Gesch.*, 1903, p. 324-461. G. WOLFRAM, Die räumliche Ausdehnung von Metz zu römischer und frühmittelalterlicher Zeit, *ibid.*, 1897, p. 124-151. A. BLANCHET, Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine, Paris (1908), p. 15-16. Parmi toutes les inscriptions recueillies à Metz, aucune ne mentionne un Romain. A. GRENIER, Préface de M. TOUSSAINT, *op. cit.*, p. 10.

3) A. BLANCHET, Les enceintes romaines de la Gaule, Paris (1907), p. 258. G. WOLFRAM, Bericht über die Aufdeckung der römischen Mauer zwischen Höllenturm und Römerthor, *J. G. L. G.*, (1901), p. 348-355, p. 354. M. TOUSSAINT, *op. cit.*, p. 155-167.

4) W. REUSCH, Die St.-Peter-Basilika auf der Zitadelle in Metz, *Germania Anzeige der röm.-germ. Kommission*, t. 27 (1943), p. 79-92.

5) R. DION, Grands traits d'une géographie viticole de la France, *Publ. de la Soc. de Géogr. de Lille*, 1943, p. 5-69 et 1948-1949, p. 6-45, 1943, p. 57. C. I. L. XIII, 2954, 2674, 1807, 7007 6460, 6394, 7369, 11714, t. VII, 55, t. V, 5929. G. WOLFRAM, Der Einfluß des Orients auf die frühmittelalterliche Kultur und die Christianisierung Lothringens, *J. G. L. G.*, 1905, p. 323. V. PARVAN, Die Nationalität der Kaufleute im römischen Kaiserreich, Leipzig (1907), p. 109.

6) L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, p. 54-55.

7) A. PROST, *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes*, Metz-Paris (1863), p. 227. Th. KLAUSER et R. S. BOUR, Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil, *Ann. Soc. hist. arch. Lorr.*, t. 38 (1929), p. 106-107.

8) Seule la *Chronica quae dicitur Fredegarii*, livre II, ch. 60, signale la prise de la ville en 406,

été détruit dans la ville, sauf un oratoire dédié à Saint-Etienne, la future cathédrale⁹⁾. Le rôle important de Metz au siècle suivant rend la chose peu vraisemblable. Mais probablement les églises suburbaines ont-elles été détruites et le siège épiscopal fut-il transféré, à partir de ce moment, à l'intérieur de la cité.

A l'époque mérovingienne, Metz conserve un rôle important comme ville. Elle est appelée *urbs et civitas*¹⁰⁾ et Fortunat lui décerne des louanges qui sont peut-être excessives¹¹⁾. En tout cas, elle est résidence des rois francs et capitale de l'Austrasie sous Sigebert I^{er}. Le *palatium* royal s'élevait à l'intérieur de la *civitas*, dans la ville haute¹²⁾. Les ateliers monétaires fonctionnaient remarquablement¹³⁾. Le pont romain sur la Moselle est signalé par Grégoire de Tours à propos d'un marchand de Trèves qui fait, à Metz, le commerce du sel. C'est au voisinage de ce pont que se situera le premier *portus* de Metz, mentionné comme tel au IX^e siècle, mais qui existait sans doute bien antérieurement¹⁴⁾.

Dans la cité, l'évêque dirige activement les restaurations et constructions des édifices du culte dans la seconde moitié du VI^e siècle¹⁵⁾. Deux abbayes de femmes s'installent à l'intérieur des murs: Sainte-Glossinde et Saint-Pierre-aux-Nonnains, celle-ci à l'emplacement de la basilique constantinienne. On sait par un document, peut-être unique en son genre, une liste stationnale des églises messines datant de la deuxième moitié du VIII^e siècle, qu'il y avait à Metz à cette époque, un nombre stupéfiant d'églises¹⁶⁾, une

éd. KRUSCH, M. G. H. SS. rer. Merov., t. II, p. 84. Sur le raid d'Attila, la source principale est Grégoire de Tours, Hist. Franc., livre II, ch. 6, éd. ARNDT et KRUSCH, M. G. H. SS., rer. Merov., t. I, p. 67-68. Les contemporains sont beaucoup plus vagues. HYDACE, Chronicon, M. G. H. SS. Antiq., t. XI, p. 26 et SIDOINE APOLLINAIRE, Carmina, VII, 327-328, M. G. H. SS. Antiq., t. VIII, p. 211.

9) Le récit de Grégoire est enjolivé au VIII^e siècle par PAUL DIACRE, Gesta episc. Mettensium, éd. PERTZ, M. G. H. SS., t. II, p. 262.

10) GREG. DE TOURS, Hist. Franc., II, ch. 6, IV, ch. 7 et 35, VIII, ch. 36, IX ch. 13 et 20, X ch. 3 et 19. VENANTIUS FORTUNATUS, Carmina, III, 13, éd. LEO, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 66.

11) VENANTIUS FORTUNATUS, Carmina, III, 13, éd. LEO, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 66.

12) GREG. DE TOURS, Hist. Franc. VIII ch. 36. Vita s. Galli, auctore WETTINO, ch. 22, M. G. H. SS. rer. merov. t. IV, p. 269.

13) A. BLANCHET, Manuel de numismatique française, t. I, p. 298-299.

14) GREG. DE TOURS, Liber de virtutibus s. Martini, IV ch. 29. A^o 864: *Supra fluvium Mossellae in regio qui dicitur Porto*. Cartulaire de Gorze, éd. A. D'HERBOMEZ, Paris (1898-1901), t. I, p. 110-111. C'est l'endroit qui s'appellera Rimport au XII^e siècle.

15) G. WOLFRAM, Königin Brünnhilde von Austrasien und die Architektur in der Königsstadt Metz, Elsaß-Lothr. Jahrb. (1938), p. 113-122. R. S. BOUR, La plus ancienne cathédrale de Metz, Ann. soc. hist. arch. lorr. 1933, p. 1-28.

16) B. N. ms 268. R. S. BOUR et TH. KLAUSER, Un document du IX^e siècle, note sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieurs à l'an mil, A.S.H.A.L., t. 38, 1929, p. 497-639. Le texte date de la première moitié du IX^e siècle, mais il décrit un état de chose existant entre 750 et 800.

vingtaine, soit toutes les églises paroissiales du XIV^e siècle, sauf trois¹⁷⁾. La plupart n'étaient alors que des chapelles, mais les églises des faubourgs qui se peuplèrent à partir du XI^e siècle y sont citées. L'une d'elles, Saint-Simplice, est dite *in viciniolo*¹⁸⁾. C'est la première mention du futur Vésigneuf, entre l'enceinte romaine et le cours de la Seille.

On devine la richesse croissante de l'Eglise messine et le rôle de premier plan des évêques, surtout quand ils sont issus d'une famille « sénatoriale », comme saint Arnoul (610—625) et Chrodegang (712—766)¹⁹⁾. L'immunité qui leur est accordée soustrait une partie considérable du sol urbain à l'autorité publique²⁰⁾. Les développements ultérieurs en faveur du bénéficiaire, qui caractérisent l'immunité aux siècles suivants, permettront à l'évêque d'obtenir en fait le *comitatus* dans la cité.

La muraille romaine protégea Metz des attaques normandes. L'évêque Robert (883—917) qui la restaura, profita peut-être des travaux pour protéger d'un mur le quartier des chanoines (*suburbium sancti Stephani*) et une partie du *portus* sur la Moselle²¹⁾. Mais c'est surtout entre la muraille et la Seille que vont se développer les nouveaux quartiers. Malheureusement, on ne connaît pas les étapes de ce peuplement, entre la mention isolée *in viciniolo* au VIII^e siècle et le début du XII^e siècle, où les faubourgs apparaissent formés: le Neufbourg, Vésigneuf, Port-Sailly. Ce dernier doit être très ancien puisque son nom dérive de *portus Saliae*²²⁾.

La richesse de Metz est célébrée par les sources du X^e siècle. La ville a échappé aux invasions normandes. Les nombreux établissements ecclésiastiques, réformés, sont florissants et ont reconstitué d'importants domaines. *Urbs opulentissima* dit la *Vita Brunonis*; Liutprand appelle Metz « la ville la plus puissante de la Lotharingie »²³⁾.

Au milieu du X^e siècle, trois foires s'y tiennent, où les paysans écoulent le surplus de leur production²⁴⁾. La ville comptait une importante colonie juive²⁵⁾. Mais on ne voit

17) J. SCHNEIDER, La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles, Nancy (1950), p. 28—29.

18) R. S. BOUR, Un document du IX^e siècle, p. 568—571.

19) H. WIERUSZOWSKI, Die Zusammenstellung des gallischen und fränkischen Episkopats bis zum Vertrag von Verdun (843) mit besonderer Berücksichtigung der Nationalität und des Standes, Bonn. Jahrb., 1922, p. 65. G. KURTH, Les sénateurs en Gaule au VI^e siècle, Etudes franques, t. 2, 1919, p. 114.

20) Diplôme de Charlemagne du 22 janvier 775 mentionnant la confirmation de privilèges antérieurs, M.G.H.D.D. Dipl. Kar., t. I, n^o 91, p. 131. H. V. SAUERLAND, Die Immunität von Metz von ihren Anfängen bis zum Ende des 11. Jahrhunderts, Metz (1877), p. 14—24.

21) L'église Saint-Victor, paroisse du quartier des chanoines et dite *intra muros Metis civitatis* en 926—928. Charte pour Saint-Arnoul, Gallia christ., t. XIII, instr., col. 385.

22) J. SCHNEIDER, La ville de Metz, p. 30—31.

23) RUOTGER, Vita Brunonis, a^o 954, éd. WAITZ, M. G. H. SS. IV, p. 624. LIUTPRAND, Antapodosis, a^o 888, éd. PERTZ, ibid. t. III, p. 280.

24) E. MÜSEBECK, Zoll und Markt in der ersten Hälfte des Mittelalters, J. G. L. G., 1903, p. 24—29.

25) Les Juifs sont mentionnés en 888 dans un concile tenu à Saint-Arnoul. BEYER, Mrh. Urk., t. I,

pas l'existence d'une classe de marchands, ni la participation des Messins aux grands courants commerciaux du X^e siècle²⁶⁾.

Vers 1070, Sigebert de Gembloux chante l'éloge de Metz «où les marchandises précieuses affluent, où l'or et les pierreries surabondent»²⁷⁾. Vers la fin du siècle, deux nouvelles foires sont créées et le droit expéditif de la foire Sainte-Marie, sorte de *pax mercatorum*, avec droit du talion, est étendu au marché hebdomadaire, puis à toute la ville²⁸⁾. Il s'agissait principalement du commerce des bestiaux, du sel, du vin²⁹⁾. Au XII^e siècle apparaissent les groupements de métiers: tanneurs, corroyeurs, fèvres, cordonniers, fourreurs, changeurs, bouchers. Certains d'entre eux devaient des redevances à l'évêque et à ses officiers comme ceux de Trèves et de Strasbourg³⁰⁾. Les corporations n'auront qu'un rôle modeste dans la vie urbaine. Les Juifs disparaissent au XII^e siècle. L'économie messine repose sur de solides assises rurales³¹⁾.

L'évêque, au cours de la deuxième moitié du X^e siècle, avait réussi à obtenir l'ensemble des droits comtaux sur la ville de Metz et sur une frange du territoire environnant. Il est difficile de savoir comment les choses se sont exactement passées. Il n'y a pas de diplôme authentique conférant le *comitatus* à l'évêque, on ne possède que des actes faux ou interpolés. De plus, la question est liée au problème mal résolu de la dislocation du *pagus Mettensis* au X^e siècle. La solution doit, pensons-nous, être cherchée dans les développements du privilège de l'immunité³²⁾. Quoi qu'il en soit, l'évêque qui dispose d'une série de droits utiles d'origine publique, dont la *moneta*, au milieu du X^e siècle,

n^o 127, p. 134. Au X^e siècle, l'évêque Adalbéron II (984-1005) les protégeait. Vita Adalberonis, M. G. H. SS. t. IV, p. 661. Sigebert de Gembloux, qui résida à Metz, entre 1051 et 1071 entretint avec eux les meilleurs rapports. Gesta abbatum Gemblacensium, éd. PERTZ, M. G. H. SS., t. VIII, p. 550.

26) J. SCHNEIDER, La ville de Metz, p. 177.

27) «*Mercibus exundans auro gemmisque redundans*». SIGEBERT DE GEMBLOUX, Eloge de Metz, éd. et trad. E. DE BOUTEILLER, Paris (1881), p. 48.

28) Ce droit est connu par les Rapports de droits de l'Empereur, de l'évêque, du comte et de la ville de Metz, rédigés dans la deuxième moitié du XII^e siècle et reprenant des coutumes antérieures, éd. H. KLIPFFEL, Metz, cité épiscopale et impériale, Bruxelles (1867), p. 381-387.

29) Souligné par J. SCHNEIDER, op. cit., p. 173-175. Pour le commerce du vin, notons la fréquence relative des textes qui mentionnent des vignes dans Metz et autour de Metz du VIII^e au X^e siècle: a^o 754: *in Mettis vineas duas*, a^o 898: *prope portam scarponinse vineam unam*, Cart. de Gorze, t. II, p. 6 et 153. A^o 945: *omnem decimationem . . . de vineis indomnicatis que sunt circa Mettis*, M. G. H. DD. O. I, n^o 70 p. 150. Charte remaniée pour Sainte-Glossinde, a^o 945 mentionnant presque uniquement des vignes. CALMET, Hist. de Lorr., 2^e éd., t. II, p. 201-202.

30) Rapports des droits de l'Empereur, de l'évêque, p. 383-384.

31) J. SCHNEIDER, op. cit., p. 224.

32) Ceci vaut pour les trois autres cités de la province. J. SCHNEIDER, Notes sur quelques documents concernant les cités lorraines au moyen âge, Revue hist. de la Lorraine, 1950, n^o 2 et 3 p. 29-41 et p. 59-81 et notre article Le comté de Trèves au haut moyen âge, Annales de l'Est, Nancy (1951), n^o 1, p. 3-14, p. 13.

obtient peu après la haute justice sur la ville et la banlieue. Il fait exercer la juridiction par un comte qu'il nomme, mais qu'il écarte de la cité³³). C'est un autre officier épiscopal, le *judex civitatis*, qui juge dans la cité et les abbayes suburbaines, à l'exception du quartier des chanoines, qui jouit d'une immunité étroite. Le *judex* est entouré d'assesseurs, les échevins, et le premier échevin apparaît vers l'an 1000³⁴). A partir du X^e siècle donc, se dessine une certaine distinction entre la ville et sa banlieue et le plat pays. La querelle des Investitures, en affaiblissant la puissance épiscopale dans la cité, favorisera l'émancipation des habitants. En général, on remarque l'accord des messins et des chanoines contre l'évêque. La *Satira in Mettenses*, composée par un clerc au début du XII^e siècle, montre les habitants avides de nouveauté, buveurs, farceurs et associe dans sa réprobation les bouchers, les chanoines et les voleurs³⁵). Vers 1119, les Messins se groupent pour assurer la défense de la ville et entreprendre des expéditions militaires. Leur association présente les formes d'une *conjuratio*³⁶), mais elle échoue. Peu après, on voit apparaître dans les chartes épiscopales, sous Etienne de Bar (1120—1163) les *maiores urbis*. Ce sont des officiers épiscopaux de la familia de Saint-Etienne, riches de terres et de vignes au voisinage de la ville. Dans un acte de 1161, quatre *burgenses* sont opposés aux *militēs*³⁷). Deux de ces bourgeois appartiennent à ces familles patriciennes. Dans la première moitié du XII^e siècle, c'est le patriciat qui a l'initiative politique et non plus l'élément marchand³⁸). Il est possible que, dans la première moitié du XII^e siècle, le Neufbourg ait été fortifié, mais ce n'est pas prouvé. Il faut attendre le premier quart du XIII^e siècle pour que soit construite la muraille entourant l'ensemble des nouveaux quartiers. La superficie de la ville était plus que doublée³⁹).

Toul

L'histoire de Toul n'a pas suscité, sauf sur quelques points particuliers, de travaux contemporains de valeur. Pour le haut moyen âge l'histoire de la ville doit être faite uniquement d'après les sources qu'on ne connaît le plus souvent que par d'anciennes éditions.

33) On sait maintenant que le rapport des droits du comte de Metz, éd. CHATELAIN, Le comté de Metz et la vouerie épiscopale, J. G. L. G., t. XIII, 1901, p. 266—267, est un faux composé vers 1530: J. SCHNEIDER, Notes. p. 32—41.

34) Gallia Christ., XIII, instr., col. 461.

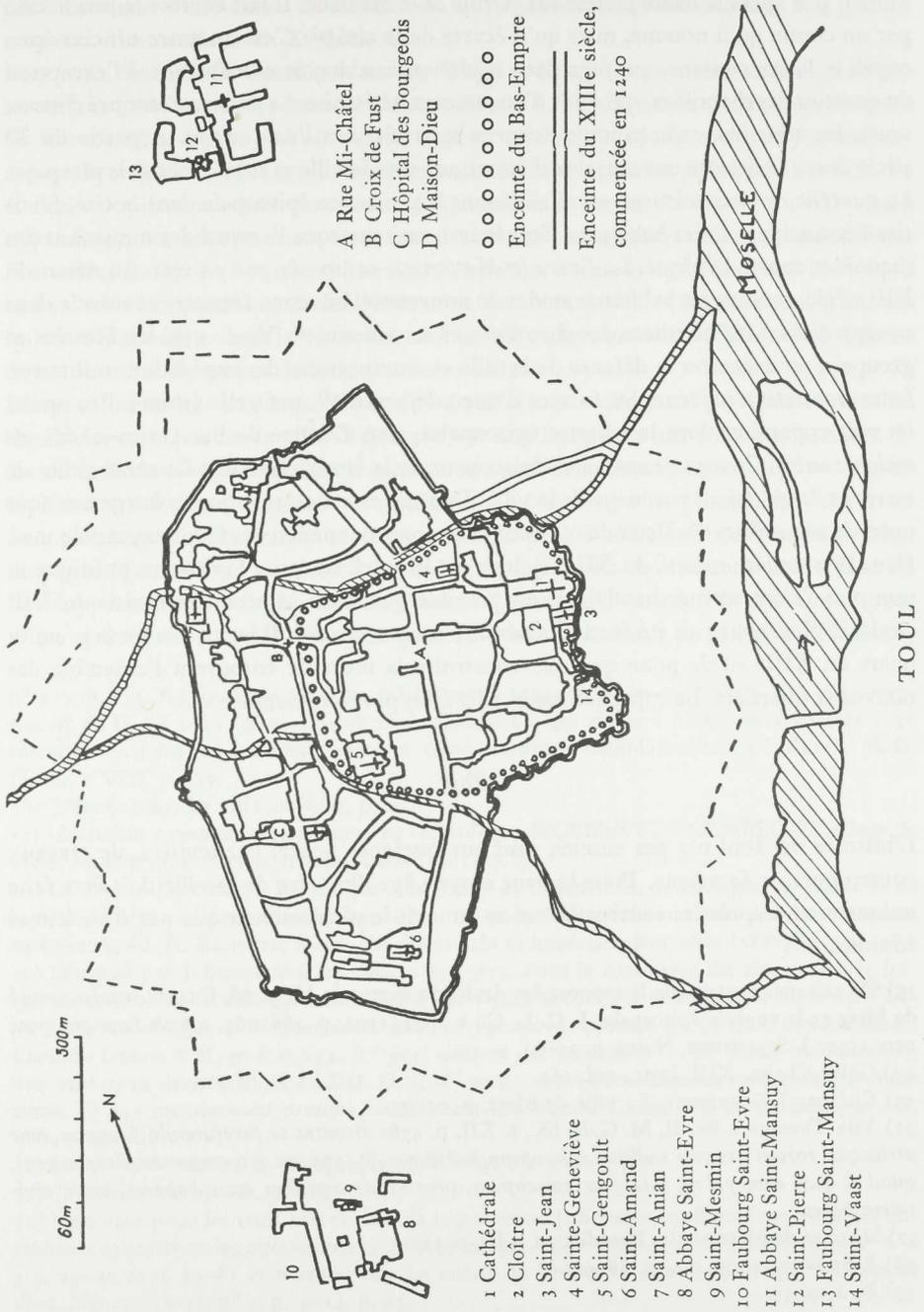
35) Cité par J. SCHNEIDER, La ville de Metz, p. 72—73.

36) Vita Theotgeri, liv. II, M. G. H. SS., t. XII, p. 478: *dicentes se jurejurando firmasse, sine utriusque eorum assensu nullum episcopum habituros*. P. 475: *ut ire communi decernerent, quod si quis eum palam fateretur episcopum, proscriptis omnibus quae haberet, extra civitatem fieret*.

37) Histoire de Metz par les Bénédictins, t. III, p. 126.

38) J. SCHNEIDER, op. cit., p. 88—98.

39) Ibid., p. 35.



On a peu de renseignements sur Toul à l'époque romaine. Occupé dès l'époque celtique, l'oppidum de Tullum s'élevait sur la rive gauche de la Moselle, navigable jusque là à l'époque, et se développa ensuite au croisement de deux voies romaines importantes: la chaussée de Reims à Metz et la route de Lyon à Trèves ⁴⁰⁾. Les rives de la Moselle toutefois n'attirèrent pas le peuplement, la ville se développa du côté opposé.

Toul fut entourée d'une enceinte, que des fouilles récentes permettent de dater de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle, alors que la tradition l'attribuait jusque là à Valentinien I^{er} (365—375). Le mur avait un périmètre de 1.300 m., des axes de 400 m. sur 300 m. et englobait une superficie d'environ 11 ha. La rue Mi-Châtel, qui existe encore, partageait en deux l'espace enclos. L'appareil employé rappelle celui des murs de Metz. Les débris de monuments retrouvés dans les substructions indiquent une réduction de la superficie de la cité ⁴¹⁾.

Contrairement à la règle générale, le celtique *Tullum* allait s'imposer à l'ethnique *Leuci* ⁴²⁾. Toul est mentionnée vers 400 comme *civitas Leuchorum Tullo* par la *Notitia Galliarum* ⁴³⁾. Elle était donc à ce moment siège d'un évêché. Des premiers évêques de Toul on ne sait que les noms. Le premier historiquement connu est Auspicius (c. 460—490), le correspondant de Sidoine Apollinaire et d'Arbogast de Trèves ⁴⁴⁾. Sans doute l'évêché était-il de création tardive. On trouverait l'écho de cette tradition dans la *Vita S. Vedasti*, à propos du lieu de naissance de saint Vaast (c. 460) *in Tullo, tunc oppido nunc civitate* ⁴⁵⁾.

Comme à Metz, les premières églises furent fondées dans les *suburbia*, où s'élevèrent les abbayes de Saint-Evre et Saint-Mansuy et les évêques se firent enterrer extra muros jusqu'au X^e siècle ⁴⁶⁾. On ignore à quel moment la cathédrale fut transférée à l'intérieur de la cité. Sa dédicace à Saint-Etienne laisse supposer une date précoce.

40) M. TOUSSAINT, La Lorraine à l'époque gallo-romaine, Mém. Acad. Metz (1929), p. 48 et 67.

41) L'enceinte du Bas-Empire avait disparu en grande partie en 1238 lors de la construction de l'enceinte médiévale et avait été complètement démolie par Vauban en 1700. Les destructions de la dernière guerre ont mis à jour d'importants tronçons de la muraille. Sur ces découvertes, M. TOUSSAINT, Répertoire archéologique du département de Meurthe-et-Moselle, p. 122—124. J. CHOUX et A. LIEGER, Découvertes gallo-romaines à Toul (1946—1949), Gallia, t. 7, 1949, fasc. 1, in—4, Paris 1950, p. 88—101. Les découvertes d'objets gallo-romains avaient été nombreuses en 1700. BENOIT-PICART, Hist. eccl. et politique de la ville et du diocèse du Toul, Toul (1707), p. 5. CALMET, Bibliothèque lorraine ou histoire des hommes illustres... , Nancy (1751), p. 111. A. BLANCHET, Mélanges d'arch. gallo-romaine, Paris (1903), p. 19. pl. IV. Elles ont malheureusement presque toutes disparu.

42) On trouve *Tullum* dans l'itinéraire d'Antonin et *Tullio* dans la Table de Peutinger.

43) *Notitia Galliarum*, éd. MOMMSEN, M. G. H. SS. Ant., t. IX, p. 556.

44) AUSPICIUS, *Epistolae*, V, 17 et VII, 17, éd. GUNDLACH, M. G. H. Epist., t. III, p. 135. Le premier catalogue épiscopal date du X^e siècle et fut établi par ADSON, *Vita S. Mansueti*, éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. IV, p. 509.

45) *Vita S. Vedasti*, éd. KRUSCH, M. G. H. SS. Rer. merov., t. III, p. 414.

46) Au X^e siècle, l'évêque Lugdelmus étonne ses contemporains en désirant être enterré dans

On ne sait presque rien de Toul à l'époque mérovingienne. La ville est signalée quelquesfois comme *urbs*, *civitas* ou *oppidum*⁴⁷⁾. Un atelier monétaire y fonctionnait⁴⁸⁾. Deux évêques appartiennent à l'aristocratie du pays, tout comme Loup de Troyes, né à Toul d'une famille de «sénateurs»⁴⁹⁾.

A partir du IX^e siècle, la physionomie de la ville se précise. Dans la *civitas* il y avait la cathédrale, que l'évêque Frothaire fit reconstruire vers 826 après un incendie, mais il ne put trouver sur place la main d'œuvre qualifiée pour ce travail⁵⁰⁾; l'église Saint-Jean-Baptiste, citée comme paroisse en 838⁵¹⁾, l'église Sainte-Geneviève, qui apparaît à l'époque de Charles le Chauve, l'église Saint-Vaast, qui semble plus tardive⁵²⁾, le cloître des chanoines et la maison épiscopale. Dans le *suburbium*, l'église Saint-Amant, donnée en 845 par Lothaire I^{er} avec un manse limité par l'ancienne route romaine⁵³⁾; l'église Saint-Anian, mentionnée en 886⁵⁴⁾. Plus éloignée de la ville, deux abbayes de Saint-Evre et de Saint-Mansuy. Au Sud, Saint-Evre, avec le *vicus* avoisinant, et l'église paroissiale Saint-Mesmin, dont le territoire s'étendait jusqu'à l'enceinte romaine⁵⁵⁾. Au Nord, Saint-Mansuy, avec un manse «complet» et même accru, l'église Saint-Pierre et le *vicus*. En 884, l'abbaye reçut de Charles le Gros trois manses avec leurs tenanciers serviles *infra et extra Leuchorum civitatem*⁵⁶⁾. On voit dans quelle

sa cathédrale: *multis mirantibus cum nullus hoc ante fecerit*, Gesta ep. Tull., ch. 29, éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. VIII, p. 638.

47) *Chronica quae dicitur Fredegarii*, M. G. H. SS. Rer. merov., t. II, p. 139. Vita s. Vedasti, ibid. t. III, p. 407 et 414.

48) A. BLANCHET, Manuel de numismatique, t. I, p. 199 et 326.

49) Vita s. Lupi Trecensis, c. I, éd. KRUSCH, M. G. H. SS. Rer. merov., t. VII, p. 295. E. MARTIN, Quelques observations sur le catalogue des évêques de Toul prédécesseurs de saint Gaudelin, Nancy (1893), p. 4.

50) CH. PFISTER, L'évêque Frothaire de Toul, Annales de l'Est, t. IV, 1890, p. 270.

51) CALMET, Hist. de Lorr., t. II, Pr., col. 126-127.

52) J. CHOUX, Le diocèse de Toul au temps de la Réforme grégorienne, l'épiscopat de Pibon, 1069-1107, Nancy (1952), p. 14.

53) *Non longe a moenibus praefatae urbis ecclesiam nostri juris, quae in honore et nomine s. Amantii constructa habetur cum manso uno ad eam pertinente, qui terminatur ab utrisque lateribus a pervio publico*. BOUQUET, R. H. F., t. VIII, p. 381, n° XXIII.

54) A. LESORT, Chroniques et chartes de Saint-Mihiel (Mettensia VI), Paris (1909-1912), p. 90.

55) *Id est vicum s. Apri cum omnibus quae ad eum pertinent . . . et mansum s. Maximiani, cum sorte ejus quod ante fores monasterii constitit*. Charte de Frothaire, CALMET, Hist. de Lorr., t. II, pr., col. 139. *Parochiam (s. Maximiani) infra suburbium a priscis temporibus ita determinatam, ut a muris urbis et porta australi atque a fluviolo Lingruscia qui medium suburbium interluit, usque ad summum vici s. Apri*. Concile de Toul, a° 838, M. G. H. LL. Concilia, t. 2, p. 783. Sur les sens primitif et restreint du mot *mansus* particulier à la Lorraine, désignant la maison et le jardin et distingué du mot *sors*, réservé à l'ensemble des terres qui constituaient la portion la plus étendue du manse, CH.-E. PERRIN, La seigneurie rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers, IX-XII^e siècles, Paris (1935), p. 629.

56) *Concessimus . . . ex nostro jure in ius et proprietatem mansos tres anteriores coniacentes intra et extra Leucorum civitatem, quae mansa antea videbantur fore de comitatu ejusdem*

mesure le sol de la cité et du *suburbium* passe à l'église de Toul, une grande partie des terres acquises provenant de donations royales. L'influence de l'évêque, en possession de l'immunité au plus tard depuis l'épiscopat de Frothaire (c. 812—847), devient prépondérante⁵⁷).

La cité ne semble pas avoir souffert des attaques normandes et la valeur défensive de l'enceinte romaine était appréciée, puisque à l'annonce des raids hongrois (c. 919), les moines de Saint-Evre abritèrent à l'intérieur des murs leurs reliques les plus précieuses⁵⁸).

Au X^e siècle, l'évêque Gérard (962—994), célèbre par le zèle qu'il témoigna aux édifices du culte, fonda l'église Saint-Gengout (*ad meridiem introitum civitatis*)⁵⁹). Comme à Trèves, Saint-Gengout allait devenir l'église du marché qui se tenait à Toul, depuis le début du X^e siècle à l'intérieur des murs⁶⁰). L'église, qui était propriétaire de biens dans la cité et le *suburbium*, reçut en 1065 les revenus du marché⁶¹). A proximité, mais en dehors de l'enceinte, une zone se peuple à partir des X^e—XI^e siècles. C'est celle des paroisses de Saint-Amant et de Saint-Anian (rattachée à Saint-Gengout).

Ce quartier en développement, où apparaîtront plus tard les rues du Change, des Tanneurs, de la Petite-Boucherie, immédiatement en dehors de l'enceinte, devait présenter, en 1069, un aspect encore rural. Dans la charte réglant à cette date les droits du comte épiscopal de Toul⁶²), l'évêque précise que le comte tiendra trois plaids «in villa». Or,

civitatis, cum terris... servitores vero... his nominibus... et eorum parentes tam fratres quam et sorores... et uxores ad ejus inclinamus servitium, M. G. H. DD. ex stirpe Kar., t. II, 1, p. 154. Confirmation des biens par l'évêque Gérard a^o 982: *mansum integrum, a nobis vero ampliatum in quo idem situm est monasterium... parochiam quoque ejusdem monasterii certis confiniis determinavimus*. CALMET, Hist. de Lorr., t. II, pr., col. 238.

57) D'après un faux diplôme d'Arnulf (894), l'immunité aurait été concédée par Dagobert. Les *Gesta episcoporum Tullensium*, dont la date de composition est incertaine (c. 1107? 1^{re} partie c. 900?) mentionnent une concession de Pépin I^{er}, mais la tournure *immunitatem civitatis* témoigne d'une époque tardive où l'on confondait immunité et droits comtaux. Entre 825 et 830, Frothaire aurait reçu *immunitatem comitatus et theloni*. *Gesta ep. Tull.*, ch. 26, M. G. H. SS. VIII, p. 637. Frothaire avait demandé à Wicardus, abbé d'Inden, les copies des privilèges d'immunité et d'exemption de tonlieu octroyés à son abbaye. *Epist. Frotharii*, n^o 30, éd. HAMPE, M. G. H. DD. Ep. Kar., t. III, p. 296—297.

58) *Perterriti cenobitae sancti praesulis Apri veneranda eius pignora in urbem referunt*, *Gest. ep. Tull.*, c. 30, p. 639. R. LÜTTICH, Ungarnzüge in Europa im X. Jahrhundert, Berlin (1910), p. 68.

59) WIDRICUS, Vita s. Gerardi, ch. 5, M. G. H. SS, t. IV, p. 494 et *Gesta ep. Tull. ibid.*, t. VIII, p. 641.

60) Le tonlieu du marché et le rouage sont cédés à l'évêque Gauzelin en 927 par Henri I^{er}, éd. SICKEL, M. G. H. DD. I, p. 52.

61) Charte d'Udon pour Saint-Gengout a^o 1065, CALMET, Hist. de Lorr., t. II, pr. col. 326 et confirmation de Henri IV, M. G. H. DD., t. VI, n^o 156, p. 200.

62) Nouvelle édition par JEAN SCHNEIDER, Note sur quelques documents concernant les cités lorraines au moyen âge, *Revue hist. de la Lorr.*, n^o 3, 1950, p. 76—81.

le comte se voit formellement interdire toute intervention dans la *civitas* et ses droits dans le *suburbium* sont mentionnés d'autre part⁶³). La *villa* de Toul, c'est ce faubourg en formation, au pied de l'enceinte romaine⁶⁴), qui apparaît comme *burgus* entouré d'un mur en 1155⁶⁵). En 1240, un nouveau mur sera construit pour protéger la vieille *civitas* et les faubourgs. Il est décrit comme *firmitas civitatis et villae Tullensis*⁶⁶).

La première mention des marchands de Toul, et la seule jusqu'en 1182, se trouve dans une bulle de Léon IX, datée de 1050, qui est en réalité un faux de la fin du XI^e siècle⁶⁷). Les serviteurs du chapitre y sont exemptés de la juridiction de la cité, à moins qu'ils ne soient marchands⁶⁸). Qu'est-ce que cette juridiction de la cité?

Au cours du X^e siècle, l'évêque de Toul a obtenu le *comitatus* dans la cité et la banlieue. D'abord la *moneta* et le tonlieu⁶⁹), puis la haute justice dans des conditions qui nous demeurent assez obscures⁷⁰). L'évêque de Toul fait exercer ces droits par un comte

63) *Tria placita vicedominalia habet in anno comes in villa*, ch. 5, p. 78. *Igitur comes non habet ullam potestatem infra civitatem propter ullam justitiam faciendam, nec ullum bannum sicut Ingruria currit in circuitu*, ch. 1, p. 77. *In suburbio, si tumultus ortus fuerit et sanguinis effusio vel latrocinium contigerit, ipse de justitia habebit tertiam partem*, ch. 3, p. 78.

64) Cfr le cas de Spire. Diplôme d'Otton I^{er} de 969 accordant à l'évêque la juridiction *in civitate Spira vel Nemeta vocata aut foris murum ejusdem civitatis id est in villa Spira, que eidem urbi adjacens est*. M. G. H. DD. O. I, p. 520. A Worms, un diplôme d'Otton II M. G. H. DD. O. II., p. 226, distingue les revenus provenant *sive ex ipsa urbe vel ex suburbio vilveve adjacentis confinio*.

65) Bulle d'Adrien IV pour Saint-Mansuy a^o 1155 donnant les limites paroissiales de Saint-Amant qu'il est impossible de vérifier et mentionnant: *a porta priori Burgo claudente ubi pars rivuli Angruxiae muro profluit et sicuti murus totum Burgum occupat et ambit*. CALMET Hist. de Lorr., t. II pr., col. 346.

66) CALMET, op. cit., t. III, pr., col. 30.

67) Bulle *si utilitatibus*, JAFFE 4255. J. CHOUX, Recherches sur le diocèse de Toul au temps de la Réforme grégorienne, p. 23, n. 23.

68) *Homines vestri infra civitatem vel extra commorantes, usum banni civitatis communem cum omnibus caeteris habeant, nec ulli justitiae seculari nisi vestrae sint subditi, nisi de forensibus mercimoniis si cum caeteris bannalibus mercatoribus fuerint constituti per villicum civitatis*. CALMET, op. cit., t. I pr., col. 435-437.

69) Peut-être par un diplôme perdu de Louis l'Enfant (900-906), s'il faut en croire les Gesta qui en donnent une analyse, ch. 29, M. G. H. SS., t. X, p. 638. En tout cas, depuis 927, diplôme d'Henri I^{er}, M. G. H. DD., t. I, p. 52. Ce diplôme a été interpolé dans la suite pour ajouter *totumque dominium cum jurisdictionis honore et potestate*.

70) Comme témoin d'une concession de la juridiction comtale, on n'a que des actes faux ou interpolés. D'après l'acte de 1069, l'évêque nomme le comte épiscopal depuis de temps de Gérard (963-994). En 982, Azelin, frère du prélat, apparaît comme comte de Toul. *Miracula S. Mansueti*, M. G. H. SS., t. IV, p. 512. Mais dès 936, un certain Wido souscrit en tant que comte une charte de Gauzelin (922-962), puis en 941 est désigné comme *vicedominus*. CALMET, op. cit., t. II, pr., col. 183 et 187. *Chronicon s. Mansueti*, M. G. H. SS., t. IV, p. 510. En 1069, les plaids du comte épiscopals sont dits *placita vicedominalia*, ce qui permet de penser qu'il y a eu à Toul confusion entre les titres de comte et de vidame. Dans ces conditions, Wido pourrait bien être le premier comte épiscopal connu.

épiscopal, qui est probablement aussi grand avoué de l'évêché, mais que l'évêque écarte de la cité. Dans la *villa* et le *suburbium* le comte, qui surveille les voies publiques et intervient en cas de brigandage, de fausse monnaie et de fausses mesures, paraît exercer un ensemble de droits résiduels qui correspondent à ceux que les chartes lorraines contemporaines groupent sous le nom de *centena*: ce qui a subsisté de la juridiction publique après les conquêtes des seigneurs immunistes⁷¹). A l'intérieur des murs, la justice est aux mains d'un *advocatus civitatis*⁷²) et d'un maire (*villicus*) assisté d'échevins. Les chanoines, à moins qu'ils ne se livrent à des opérations commerciales, échappent donc à la juridiction de ces officiers épiscopaux, puisqu'ils jouissent de l'immunité étroite. Il ne s'agit donc pas, dans le texte de 1050, d'une justice urbaine à proprement parler. Il n'y a pas non plus de preuve d'une organisation municipale à Toul en 1069⁷³), dans le passage des droits du comte où l'on trouve l'expression «*laude communi et meliorum civitatis*». La même tournure se retrouve plus haut dans le même texte sous la forme «*communis consensus fuerit abbatum et clericorum et villici et meliorum civitatis*»⁷⁴). Le pouvoir épiscopal est encore prépondérant.

On trouve au XI^e siècle à Toul de nombreux *censuales* et parmi eux des artisans⁷⁵), des clercs et leurs serviteurs, des *militēs*⁷⁶), des étrangers et parmi eux des marchands de sel⁷⁷), des *cives*, qui ne peuvent être considérés comme bourgeois, mais qui sont simplement les habitants de la *civitas*⁷⁸), des *meliores civitatis*⁷⁹), qui ne sont pas des mar-

71) CH.-E. PERRIN, Sur le sens du mot *centena* dans les chartes lorraines du moyen âge, Bull. Du Cange, 1930, p. 166-198. Cf. un exemple analogue à Verdun p. 182-183. Comparer avec les droits que le comte de Namur possède à Dinant, (F. ROUSSEAU, Actes des comtes de Namur, Recueils des actes des princes belges, in-4, Bruxelles 1936, p. 87-91) avant le passage des droits comtaux à l'évêque en 1070. Cf. HENRI PIRENNE, Hist. de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge, Les villes et les institutions urbaines, t. 2, 1939, p. 3-11.

72) Sur l'avoué de Toul, dont les fonctions n'apparaissent pas dans les textes avant le XIII^e siècle, voir J. SCHNEIDER, Note sur quelques documents. Revue hist. de la Lorr. 1950, p. 68-71.

73) Contre H. PLANITZ, Die deutsche Stadt im Mittelalter, 1954, p. 101-102, n. 32 et n. 1 et p. 103 n. 12.

74) Ed. J. SCHNEIDER, ch. 11, p. 79 et ch. 2, p. 77.

75) Tel ce *quidam artifex lignarius s. Aniani capitali censu servulus* résidant in *suburbio ejusdem civitatis*. WIDRICUS, Vita s. Gerardi ch. 24, éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. IV, p. 504.

76) *Militēs nec prebendarii episcopi et congregationum... nec prebendarii clericorum vel episcoporum*, ch. 5, éd. SCHNEIDER, p. 78. *Stephanus quidam miles inter suos non infimus, non longe ab urbe rure proprio commanebat*. ADSON, Miracula s. Mansueti, ch. 2, M.G.H.SS., t. IV, p. 510.

77) *Alienigae, id est warganei, qui manserint in banno*, ch. 6, p. 78. *Si extraneus aperuerit tonnam suam ad sal vendendum*, ch. 4, p. 78. A la fin du XI^e siècle, le *Tractatus de translatione secunda sancti Mansueti* parle d'étrangers qui viennent en foule le 15 juin à la foire de Saint-Mansuy, attirés par les miracles. M. G. H. SS., t. XV, p. 933.

78) C. 1030, charte pour Saint-Evre: *cives et suburbani nostri*. MABILLON, De re diplom., n^o 193, p. 583. *Quidam igitur huius urbis civis, nomine Rainfridus, censu versili beato Stephano ab antiqua stirpe subiectus*. WIDRICUS, Miracula s. Gerardi, p. 509.

79) Ed. J. SCHNEIDER, ch. 11, p. 79.

chands, mais plus vraisemblablement des vassaux de l'évêque et des *milites* habitant Toul. A côté du commerce du sel, celui du vin devait avoir une certaine importance: les Toulois sont signalés au tonlieu de Coblencé⁸⁰). Il ne faut certainement pas s'exagérer l'importance commerciale de la *paupercula civitas* dont parle Hariulf à la fin du XI^e siècle⁸¹). L'organisation des métiers, changeurs, pelletiers, bouchers, n'y est attestée qu'un siècle plus tard.

Verdun

Les sources sont muettes sur les origines de Virodunum. La forteresse gauloise occupait un site défensif de premier ordre sur un promontoire escarpé dominant le confluent de la Meuse et de la Scance. En outre, à cet endroit, la Meuse commence à être navigable et au Haut-Empire l'agglomération avait gagné l'autre rive du fleuve⁸²). Verdun, appelée *oppidum* ou *civitas*, n'apparaît qu'à la fin du III^e siècle dans l'Itinéraire d'Antonin et à ce moment sans doute la ville fut-elle munie d'une enceinte. On n'a pas retrouvé de vestige du mur romain — dans l'ensemble, les découvertes gallo-romaines ont été fort modestes⁸³), mais l'existence en est indiscutable et on peut en reconstituer le tracé. L'espace enclos, quelque 10 ha., correspond à la ville haute, le plus souvent appelé *castrum* ou *castellum*, traversée par la rue Châtel. L'ancien *macellum*, la place Mazel, se situe immédiatement en dehors de l'enceinte. Il semble qu'à Verdun on ait parfois distingué le *castrum* (*civitas* gallo-romaine) de la *civitas* (*civitas* gallo-romaine plus faubourg⁸⁴). Un cas analogue a été signalé à Cambrai⁸⁵).

Les origines du christianisme y sont très obscures⁸⁶). La *civitas Verodunensium* mentionnée aux environs de 400 est née dans le courant du IV^e siècle d'un démembrement

80) F. KEUTGEN, *Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte*, Berlin (1899), n° 80, p. 48-50.

81) HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, liv. IV, ch. 37, éd. F. LOT, Paris (1894), p. 254.

82) F. LIENARD, *Verdun à l'époque celtique et sous la domination romaine*. *Mém. de la Soc. philomatique de Verdun*, 1872, p. 20-67. M. TOUSSAINT, *Verdun à l'aurore de son histoire*, *ibid.* 1936, p. 149-185.

83) M. TOUSSAINT, *Répertoire archéologique du département de la Meuse (période gallo-romaine)*, Bar-le-Duc (1946), p. 190-205. A. Blanchet ne cite pas Verdun dans son livre sur les enceintes romaines de la Gaule. Aucun vestige du rempart n'a depuis lors été découvert.

84) En 1049, un moulin dans la ville basse est dit *in media civitate*. ROUSSEL, *Hist. eccl. et civile de Verdun*, in-4°, Paris (1745), pr., p. 5.

85) F. VERCAUTEREN, *Etudes sur les civitates de la Belgique seconde*, Bruxelles (1934), p. 219, n. 3, et sur l'emploi assez rare de *castrum*, *castellum* pour désigner une ville épiscopale, p. 352.

86) Le premier livre épiscopal de Verdun fut composé en 893 par l'évêque Dadon, éd. WAITZ, *M. G. H. SS.*, t. IV, p. 37, mais il ne remontait pas aux origines. Bertaire en 916 reprit le travail, *ibid.* p. 36-45, mais de nombreux documents utiles avaient été détruits au VIII^e et au IX^e siècle. Laurent de Liège avoue dans sa préface aux *Gesta episcoporum Viridunensium* (1^{re}

de la cité des Médiomatrices⁸⁷⁾. Or, le premier évêque de Verdun apparaît dans les actes du faux concile de Cologne de 346 comme *episcopus Articlavorum*⁸⁸⁾ et aucune explication vraiment satisfaisante de ce terme n'a été proposée⁸⁹⁾. Un cas analogue se retrouve à Laon, souvent appelé *Lugdunum Clavatum*⁹⁰⁾. Laon et Verdun sont deux types parfaits de ville forteresse. Les deux cités portent des noms gaulois fort répandus et, nées d'un démembrement, n'ont pas d'appellation ethnique qui les individualise. Toujours est-il que l'expression *Urbs Clavorum* désigne parfois Verdun aux X^e et XI^e siècles⁹¹⁾ et que, si les actes du concile de Cologne sont apocryphes, la liste des évêques qui s'y trouve paraît digne de foi⁹²⁾.

Les églises primitives de Verdun ont été suburbaines. La première, dédiée aux SS Apôtres, s'éleva sur la citadelle à l'emplacement futur de l'abbaye Saint-Vanne, où les évêques continuèrent à se faire enterrer jusqu'au VIII^e siècle et où l'on a découvert les restes d'un autel païen⁹³⁾. Un baptistère, dédié à Saint Jean, semble avoir existé sur la Scance où se construira plus tard l'abbaye Saint-Maur⁹⁴⁾. On ignore le sort de Verdun au moment des Invasions. Seules, des traditions très tardives mentionnent la prise de la ville par Attila et un siège de Verdun par Clovis⁹⁵⁾.

Dans les textes mérovingiens, la cité est appelée *civitas, urbs, oppidum*. De trop rares

moitié du XII^e siècle) éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. X, p. 489: *omnia incerta et quasi per nebulam narrantur*.

87) Notitia Galliarum, éd. MOMMSEN, M. G. H. SS. Antiq., t. IX, p. 556.

88) MANSI, Sacrorum conciliorum . . ., t. II, c. 1371.

89) L'expression, modifiée en *urbs clavorum*, semble déjà insolite dans la première moitié du XII^e siècle. LAURENT DE LIEGE, Gesta ep. Virid., M. G. H. SS., t. X, p. 490. Les tentatives d'explication, dont certaines sont assez saugrenues, sont résumées par A. HUILLARD-BREHOLLES, Note sur le nom de Articlavi donné à la ville de Verdun au IV^e siècle, Bull. de la Soc. des Antiquaires de France, Paris (1864), p. 135-138. L'auteur a le mérite de rapprocher le cas de Verdun de celui de Laon, parfois appelée *Clavatum* et de chercher la solution dans la topographie. Une autre explication qui paraît séduisante ne nous semble pas acceptable. C'est celle qui transforme *urbs Clavorum* en *urbs Sclavorum*. V. CARRIERE, Verdun et les Russes, Le Moyen Age, t. 28, 1915, p. 395-399.

90) F. VERCAUTEREN, Civitates, p. 325.

91) BERTAIRE, Gesta ep. Virid., M. G. H. SS., t. IV, p. 40. SIGEBERT DE GEMBLoux, Chronographia, a. 1047, M. G. H. SS., t. VI, p. 358. L'évêque Thierry (1047-1089) frappe des monnaies portant au revers *urbs Clavorum*. F. LIENARD, Monographie de la numismatique verdunoise, Mém. Soc. philom. Verdun, t. XI, 1889, p. 70-74.

92) L. DUCHESNE, Le faux concile de Cologne, Revue d'hist., eccl., t. III, 1902, p. 16-29, G. DE MOREAU, Histoire de l'Eglise en Belgique, t. I, Bruxelles (1940), p. 31.

93) BERTAIRE, Gesta ep. Virid., M. G. H. SS., t. IV, p. 40. M. TOUSSAINT, Répertoire archéologique, p. 194.

94) Bulle de Léon IX pour Saint-Maur, a^o 1049, CALMET, Hist. de Loir., t. II, pr., col. 229.

95) Sur Attila, LAURENT DE LIEGE, Gesta ép. Virid., M. G. H. SS., t. X, p. 90. Sur Clovis, Vita s. Maximini Miciacensis, éd. MABILLON, AA. SS. O. S. B., t. I, p. 582, vie écrite au X^e siècle dans la région orléanaise.

renseignements nous sont parvenus sur l'aspect de la ville: allusions aux murailles⁹⁶), au pont romain sur la Meuse⁹⁷). On a construit et restauré les édifices religieux: un nouveau baptistère et Saint-Saturnin hors les murs, la future abbaye Saint-Paul. Il y avait un *xenodochium* à Saint-Vanne⁹⁸).

L'évêché souffrit de sa position frontière après le traité de Verdun (843) et la ville fut pillée après Andernach (876)⁹⁹. Mais elle échappa aux Normands et les Hongrois, qui malmenèrent les alentours, ne purent s'en emparer¹⁰⁰). En 985, Lothaire qui tentait de reconquérir la Lorraine, mit le siège devant Verdun. A cette occasion, Richer nous a laissé une description célèbre de la ville. Elle comprenait à ce moment la ville haute (l'ancienne *civitas* gallo-romaine) qui devait présenter un caractère clérical accentué et la ville basse où se trouvait un établissement de marchands réuni à la ville haute par deux ponts sur la Meuse et entouré d'un mur capable de résister comme celui d'une forteresse¹⁰¹). On ignore malheureusement tout de l'étendue de ce *claustrum*. Étaient-ce des magasins fortifiés ou tout un quartier marchand? La ville basse se développe au XI^e siècle, mais d'une manière semble-t-il assez modeste. L'église Sainte-Croix est fondée vers l'an 1000, l'abbaye Saint-Airy dans le suburbium Saint-Victor en 1037 et la paroisse Saint-Sauveur avec un hôpital en 1093¹⁰²). Un bras de la Meuse est dit en 1049 *in media civitate*¹⁰³), ce qui indique un accroissement de la ville basse. Mais on ne sait à quel moment celle-ci fut fortifiée: on hésite entre le XI^e et le XIII^e siècle¹⁰⁴!

L'existence de ce *negotiatorum claustrum*, au X^e siècle, est reliée au caractère véritablement original et à certains égards exceptionnel de la vie économique de Verdun au haut moyen âge. Un groupe solide de témoignages nous indique, du VI^e au X^e siècle, la continuité d'activités commerciales, exercées par une classe de marchands professionnels, sous le signe d'une économie monétaire et suivant un axe Nord-

96) VENANTIUS FORTUNATUS, *Carmina*, livre III, 23, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 73.

97) GREGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, l. III, c. 26, M. G. H. SS., rer. merov., t. I, p. 132.

98) C. AIMOND, *La cathédrale de Verdun*, Nancy (1909), p. 7, n. 1. BERTAIRE, *Gesta ep. Vird.*, p. 46. Le diacre Grimo lègue des biens à Saint-Vanne, *ubi leprosi resident*. LEVISON, *Das Testament des Diacons Adalgisel-Grimo vom Jahre 634 (Aus rheinischer und fränkischer Frühzeit)* 1948, p. 129-130.

99) *Annales Fuldenses*, a^o 879, éd. PERTZ, M. G. H. SS., t. I, p. 392.

100) R. LÜTTICH, *Ungarnzüge in Europa im 10. Jahrhundert*, Berlin (1910), p. 72-73.

101) *Negotiatorum claustrum, muro instar oppidi extractum ab urbe quidem Mosa interfluente sejunctum sed pontibus duobus interstructis annexum*. RICHER, *Historiae*, l. III, c. 104, éd. WAITZ, M. G. H. SS. in us. schol., 1877, p. 124.

102) CALMET, *Hist. de Lorr.*, t. I, pr., col. 417. ROUSSEL, *Hist. eccl. et civile de Verdun*, pr., p. 8. F. CLOUET, *Hist. de Verdun et du pays verdunois*, 3 vol., Verdun (1867-1870), t. II, p. 139-140.

103) Cf supra note 3.

104) TRIGER, *Un raid dans l'histoire militaire de Verdun, Les fortifications de la ville et de la citadelle à travers les siècles*, Le Mans (1917), p. 14.

Sud. Le manque de documentation pour toute l'époque romaine, et notamment de documentation archéologique, nous interdit de retrouver les sources de cette tradition.

Verdun eut un atelier monétaire très actif sous les Mérovingiens et jusqu'au X^e siècle¹⁰⁵). Fortunat signale les radeaux qui sillonnaient la Meuse¹⁰⁶) et Grégoire de Tours raconte le prêt de Théodebert aux marchands de Verdun appauvris¹⁰⁷): à la demande de l'évêque, qui promet un remboursement *cum usuris legitimis*, le roi prêta 7.000 sous d'or, et les Verdunois rétablirent brillamment leurs affaires. La richesse des Verdunois, célèbre au X^e siècle, était à l'époque mise en rapport avec cet épisode¹⁰⁸). Nous ignorons en quoi consistaient au VI^e siècle les affaires de ces marchands. On peut tout au moins admettre que le commerce du vin ne les intéressait guère. Un texte, tardif il est vrai, signale que vers 580 on ne pouvait trouver en ville de vin convenable pour un roi¹⁰⁹) et nous savons que vers 630 l'évêque Paul reçut en cadeau de son ami, Didier de Cahors, dix tonneaux « du plus délicieux Falerne »¹¹⁰). L'église de Verdun possédait au VIII^e siècle des domaines en Aquitaine qui devaient répondre à un souci d'approvisionnement en vin que ne pouvaient assurer les ressources locales¹¹¹). Au début du IX^e siècle, nous retrouvons les marchands verdunois. Certains d'entre eux furent obligés de se soumettre à l'évêque¹¹²). Le texte n'en dit pas plus. Sans doute furent-ils contraints de se charger de son ravitaillement. En 879, quand Louis II de Germanie vint à Verdun, espérant s'y faire proclamer roi, les Verdunois profitèrent de l'occasion pour faire monter le prix des vivres et l'armée, ne pouvant rien acheter « au juste prix », mit la ville au pillage¹¹³).

De la fin du IX^e à la fin du X^e siècle, le rôle des marchands de Verdun se précise¹¹⁴). Par la vallée du Rhône, ils se rendaient en Espagne, porteurs d'esclaves et de fourrures

105) F. LIENARD, Monographie de la numismatique verdunoise, p. 10-11. M. PROU, Catalogue des monnaies carolingiennes, Paris (1896), p. 23-27.

106) VENANTIUS FORTUNATUS, Carmina, liv. VII, c. 4, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 155.

107) GREGOIRE DE TOURS, Hist. Francorum, livre III, c. 34, p. 137-138.

108) BERTAIRE, Gesta ep. Vird., c. 5, M. G. H. SS., t. IV, p. 41: *quorum incremento usque hodie negotiatores effecti sunt.*

109) BERTAIRE, Gesta, c. 6, p. 41. Cfr P. E. HÜBINGER, Die weltlichen Beziehungen der Kirche von Verdun zu den Rheinlanden, Rheinisches Archiv, Bonn (1935), p. 4.

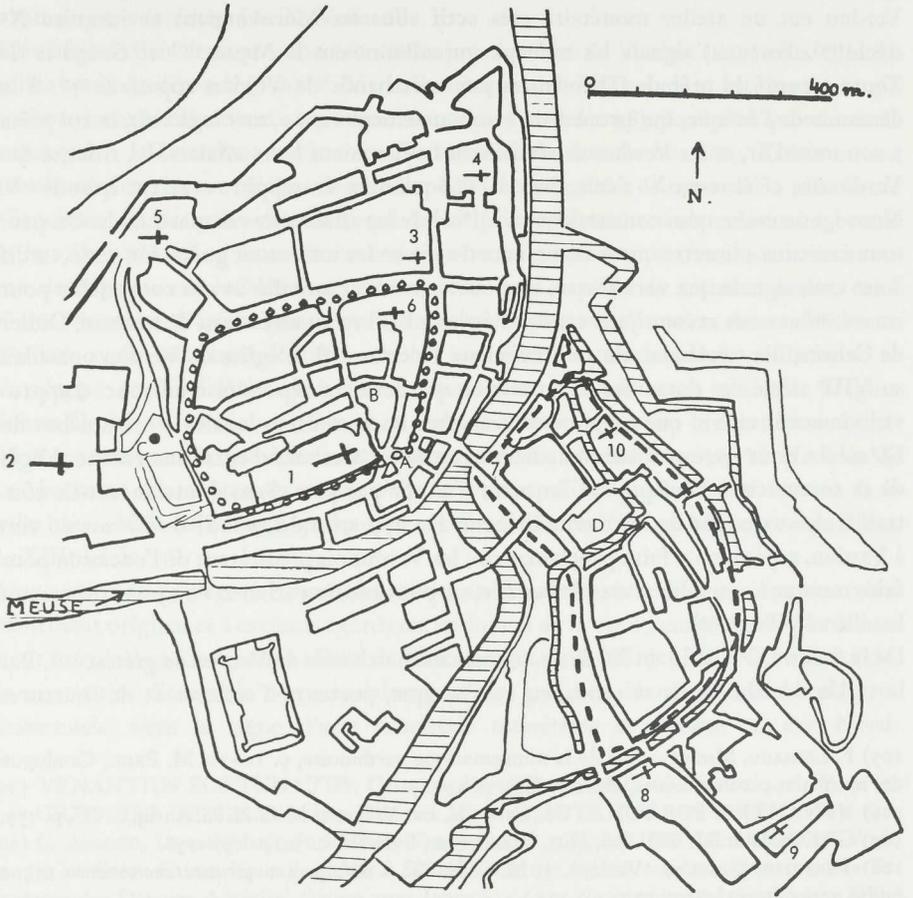
110) DIDIER DE CAHORS, Epistolae, II, 11, éd. ARNDT, M. G. H. Epist., t. I, p. 209.

111) BERTAIRE, Gesta, c. 12, p. 44. Cfr W. LEVISON, Metz und Südfrankreich im frühen Mittelalter (Aus rheinischer und fränk. Frühzeit, p. 152).

112) (*Episcopus*)... *cujus industria Bracenses negotiatores isti ecclesiae redacti sunt.* BERTAIRE, c. 15, p. 44. Les *Bracenses negotiatores* sont probablement des marchands installés sur le *braccolum*, un des bras de la Meuse, dans la ville basse.

113) Annales Fuldenses, a^o 879, M. G. H. SS., t. I, p. 392.

114) LUITPRAND, Antapodosis, liv. VI, c. 6, éd. PERTZ, M. G. H. SS., t. III p. 338. *Miracula s. Bertiniani*, M. G. H. SS., t. XV, p. 511: *consociaverunt se eis Verdunenses negotiatores... usque ad divaricationem viae ducentis in Spaniam.*



○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Enceinte du Bas-Empire
 - - - - - Tracé probable des fortifications de la ville basse (XIe-XIIIe?)

- | | | | |
|----------------|----------------|------------------|----------------|
| 1 Cathédrale | 5 Saint-Maur | 9 Saint-Victor | A Place Mazel |
| 2 Saint-Vanne | 6 La Madeleine | 10 Saint-Sauveur | B Rue Châtel |
| 3 Saint-Pierre | 7 Sainte-Croix | | C Tour le Voué |
| 4 Saint-Paul | 8 Saint-Airy | | D Braceolum |

VERDUN

achetés en Europe centrale¹¹⁵). Les Verdunois paraissent avoir été, en Occident, les spécialistes chrétiens de cette traite qui remonte au début du IX^e siècle et qui était généralement pratiquée par les Juifs¹¹⁶). Ils n'étaient sans doute pas les seuls à s'y livrer. Un texte peu utilisé signale dans la région d'Angers, donc en dehors des itinéraires connus, des trafiquants de Slaves se rendant en Espagne¹¹⁷). Mais ce sont des Verdunois qui, au milieu du X^e siècle, servent de guides pour les voyageurs allant en Espagne ou en revenant¹¹⁸).

Au dire d'un contemporain, cette traite, dont ils étaient coutumiers, leur rapportait « d'immenses bénéfices »¹¹⁹). Il est difficile d'estimer la portée réelle de ces échanges, qui touchent au problème si controversé de l'or musulman. On sait que les Slaves, dont le nombre s'accroît de 10.000 en cinquante ans à Cordoue entre 912 et 961, se vendaient très cher sur les marchés d'Espagne¹²⁰). Mais tous ne passaient pas par les mains des Verdunois, qui semblent s'être spécialisés dans le trafic des eunuques¹²¹) et la route de la vallée du Rhône, si elle est la mieux connue, n'était pas la seule qui reliait l'Europe centrale à l'Espagne¹²²).

Que ramenaient les Verdunois en contre-partie? De l'or¹²³)? L'unique texte qui donne des détails sur leur frêt de retour ne permet pas une réponse affirmative. Il décrit les marchands revenant d'Espagne en caravane « imposants par leur grande allure et visiblement regorgeant de richesses, traînant avec eux chevaux, ânes et mulets portant un abondant et précieux chargement »¹²⁴). De toute manière, et c'est l'essentiel pour notre propos, les marchands de Verdun ont été pendant un siècle un des chaînons d'un cou-

115) H. PRATT LATTIN, Note on the fur trade in medieval western Europe, Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, 1931, p. 451.

116) H. PIRENNE, Mahomet et Charlemagne, Bruxelles (1935), p. 236. CH. VERLINDEN, L'esclavage dans l'Europe médiévale, t. I, Public. Fac. Lettres de Gand, 1955, p. 217-218.

117) Vita beati Maurilii, c. 34, éd. KRUSCH, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 88 (Vie d'un évêque d'Angers composée en 905 et faussement attribuée à Fortunat): *proximis sane exinde diebus dum negotiatores inter diversarum specierum et mercium copias scitos utriusque sexus iuvenes venales haberent et cum eisdem ad Hispanias tenderent, aut necessitudine commeandi aut desiderio sacerdotis visendi per Calomae praedium iter agebant* (Chalennes sur Loire, arr. Angers). M. F. VERCAUTEREN nous a jadis aimablement signalé ce passage.

118) KOEPKE et DUMMLER, Kaiser Otto der Große, 1876, p. 278, Vita Johannis Gorziensis, c. 116, éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. IV, p. 370 et c. 117 et 130.

119) *Viridunenses negotiatores... ob immensum lucrum in Hispaniam ducere solent*. LIUTPRAND, Antapodosis, liv. VI, c. 6.

120) M. LOMBARD, L'or musulman du VII^e au XI^e siècle, Annales E. S. C., 1947, p. 155.

121) LIUTPRAND, loc. cit.

122) CH. VERLINDEN, op. cit., p. 218 et 221.

123) M. LOMBARD, op. cit. p. 155, «énorme rentrée d'or pour l'Occident barbare». Contra, F.-J. HIMLY, Y a-t-il eu emprise musulmane sur l'économie des états européens du VIII^e au X^e siècle? Revue suisse d'histoire, 1955, p. 77.

124) Récit de la translation des reliques de saint Saintin de Meaux à Verdun (le texte est du

rant commercial exceptionnel pour l'époque. Paradoxalement, au moment où ailleurs se manifestent les signes d'un renouveau économique, on perd leur trace. C'est que les Slaves importés étaient arrivés à jouer dans la société musulmane un rôle politique et militaire si considérable qu'une réforme les écarta en 980¹²⁵). Aucun texte postérieur à la fin du X^e siècle ne signale de relations des Verdunois avec l'Espagne.

Les témoignages sur l'activité économique de Verdun au XI^e siècle sont modestes. Il y a une foire à Saint-Airy depuis 1082 et un marché à Saint-Vanne depuis c. 1000¹²⁶), mais rien qui rappelle le grand commerce du X^e siècle. On sait toutefois qu'avant une crise qui se situe vers 1140, Verdun était un *emporium* célèbre¹²⁷) et qu'un riche bourgeois, vers 1120, dota sa ville d'un pont de pierre et d'un hôpital¹²⁸). Ce qui fait l'intérêt particulier de ce dernier renseignement, c'est que cet homme fortuné n'était pas un « fils de riche », il était « parti de rien »¹²⁹). On peut penser qu'à Verdun l'élément marchand a joué dans la formation de la bourgeoisie un rôle plus considérable qu'à Metz et à Toul.

L'émancipation de la ville toutefois s'est faite assez tardivement et de manière incomplète. L'évêque avait obtenu une série de droits comtaux sur la ville et la banlieue à la fin du X^e siècle, dans des conditions qu'il est difficile de préciser, les documents étant très rares. Mais il semble que ses conquêtes ont été partielles. Il eut le plus grand mal à défendre la cité contre les entreprises des comtes épiscopaux, les puissants ducs de Basse-Lotharingie (de 1025 à 1095)¹³⁰). Le *placitum generale*, qui doit être le plaid du

début du XI^e mais rapporte un état de choses antérieur) B. M. Verdun, ms 2, f^o 55-59. Le passage concernant les marchands est donnée par F. CLOUET, Hist. de Verdun, t. II, p. 30, n. I: *ecce Verdunenses negotiatores, cum multo apparatu ab Hispania revertentes, repente apparuerunt: viri honorificentissimi et quantum datum est intelligi in divitiis potentissimi, habentes in comitatu suo equos onustos, mulos et asinos copiosas advehentes divitias*. Noter que le concile de Meaux, dès 845, signale les marchands chrétiens et juifs qui vendent des esclaves aux Infidèles, M. G. H. Cap., t. II, p. 419. Une route gagnait l'Espagne par Meaux, Paris, Orléans, Poitiers, Bordeaux et les cols des Pyrénées occidentales. M. LOMBARD, La route de la Meuse et les relations lointaines des pays mosans entre le VIII^e et le XI^e siècle, L'art mosan, Paris (1953), p. 9-28.

125) CH. VERLINDEN, op. cit. p. 214-215.

126) CALMET, Hist. de Lorr., t. III, preuves, p. 7-9. H. BLOCH, Die älteren Urkunden des Klosters s. Vanne zu Verdun, J. G. L. G., t. X, 1898, t. XIV, 1902, p. 423. S. RIETSCHEL, Markt und Stadt in ihrem rechtlichen Verhältnis, 1897, p. 49.

127) LAURENT DE LIEGE, Gesta ep. Virid. M. G. H. SS., t. X, p. 509, à propos de la tyrannie du comte Renaud de Bar, ranconnant les passants et confisquant les marchandises qui traversaient Verdun: *adeo ut publicus patriae commeatus qui per mediam urbem tendebat, tunc sit distortus et emporio nostro, anteo celebri hodieque perseveret inde inflictum dispendium*.

128) Ibid., p. 513.

129) *De nudo paupere magnas opes consecutus*, ibid.

130) F. CLOUET, Hist. de Verdun, t. II, p. 24-26 et 43-44. R. PARISOT, Les origines de la Haute Lorraine et de sa première maison ducale (958-1033), Paris (1909), p. 88. L. VANDER-

comte, est encore signalé au début du XII^e siècle. Mais on distingue, dès la fin du X^e, la présence auprès de l'évêque d'un *advocatus civitatis* qui porte parfois le titre de *vicedominus* et dont la juridiction, qui correspond à la *centena*, s'exerce dans la banlieue, sauf sur les territoires des alleux dont le propriétaire relevait du plaïd du comte¹³¹). En 1156, Frédéric I^{er} conféra à l'évêque la possession du comté. A partir de ce moment, l'*advocatus civitatis* est remplacé par le *decanus civitatis* qui présidait les échevins et qui est mentionné pour la première fois en 1126¹³²). La première apparition de *burgenses* distincts des *milites* date de 1149¹³³). A Verdun, l'évêque renforce son autorité sur la ville au moment où ailleurs la communauté urbaine s'émancipe de la tutelle épiscopale.

Trèves

Avec Trèves, nous abordons un cas exceptionnel dès le point de départ. L'histoire de Trèves au Bas-Empire est extrêmement riche et a été profondément explorée. Rien que sur ce chapitre, la littérature est d'une abondance un peu effrayante. On se bornera ici à résumer très brièvement les principaux résultats des travaux et des fouilles, en mettant l'accent sur l'intérêt tout particulier des découvertes récentes.

La ville, élevée au rang de colonie au I^{er} siècle, est déjà florissante au Haut-Empire. Protégée par l'Eifel et le Hunsrück à l'entrée du plateau lorrain, à l'arrière de la ligne du Rhin, à égale distance de Mayence et de Cologne, c'est une place d'industrie et de commerce prospères¹³⁴). Elle devient résidence impériale dans la deuxième moitié du III^e siècle et capitale en 293, quand, pour sauver l'Empire, les empereurs se rapprochèrent des frontières¹³⁵). C'est le premier paradoxe de l'histoire de Trèves. La menace

KINDERE, La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, 2 vol., Bruxelles (1902), t. II, p. 370-372.

131) Charte de fondation de Saint-Paul a^o 972: *Signum Christiani advocati et vicedomini*. F. CLOUET, op. cit., t. I, p. 346. Interpolation du XII^e siècle de la charte de fondation de Saint-Vanne (952): *justitiam latronum qui in bannum inciderint vel sanguinis qui effusus fuerit, sive vicedominarium placitum et cursum aque seu correptionem omnium mensurarum exseptis allodiis que homines tenent ad placitum generale respicientes, et publice vie transitum*. H. BLOCH, op. cit., t. X, p. 391. Cfr les droits du comte de Toul qui tient hors de la ville des *placita vicedominalia* et CH.-E. PERRIN, Sur le sens du mot centena, p. 182-183.

132) F. CLOUET, op. cit., t. I, p. 283, n. I. S. RIETSCHEL, Das Burggrafenamt, Leipzig (1905), p. 183. E.-M. MEIJERS et J.-J. SALVERDA DE GRAVE, Le livre des droits de Verdun, Haarlem (1940), p. XIX.

133) F. CLOUET, op. cit., t. II, p. 277, n. I.

134) La masse des documents épigraphiques provenant de civils est considérable. Les monuments d'Igel et de Neumagen, l'ensemble des temples gallo-romains de la vallée de l'Altbach attestent la romanisation et la prospérité des habitants. Excellent résumé par W. REUSCH, Trèves cité romaine. Trèves s. d.

135) E. STEIN, Geschichte des spätrömischen Reiches, t. I, Vienne (1928), p. 99.

de l'invasion, qui força les cités de la Gaule à se replier dans un réduit défensif, fit de Trèves une capitale. Constance Chlore et Constantin dotèrent la ville d'un ensemble de monuments grandioses, groupés autour d'un forum: palais, salle du trône (la « Basilique »), thermes impériaux, cirque, greniers et magasins¹³⁶). Les restes imposants qui en subsistent laissent deviner quelle fut leur splendeur.

L'enceinte de Trèves est aussi d'époque constantinienne et de dimensions tout à fait anormales. C'est une enceinte monumentale, d'un périmètre de 6.500 m., entourant une superficie de 285 ha¹³⁷). (Trèves avait environ 100 ha. au Haut-Empire.) L'époque de Valentinien I^{er} (364—375) et de Gratien (375—383) marque l'apogée de Trèves « illustre résidence des empereurs »¹³⁸). La cité, chantée par Ausone, est le siège de la préfecture des Gaules. La célèbre Porta Nigra et le « noyau romain » de la cathédrale datent de cette période. De très belles monnaies sortent de l'atelier impérial, la cité fabrique des armes et des vêtements¹³⁹).

La Moselle « drainait alors le commerce du monde » et le fleuve de marchandises remontait d'Arles à Trèves où l'on trouvait de tout en abondance, mais à un prix élevé¹⁴⁰). Trèves compte une importante colonie « syrienne »¹⁴¹). Outre le témoignage de saint Jérôme, qui vint à Trèves en 369 et d'inscriptions en vers grecs, on possède de nombreux indices de cultes orientaux répandus parmi la population civile¹⁴²). Et la décou-

136) J. STEINHAUSEN, Archäologische Siedlungskunde des Trierer Landes, Trèves (1936). A. GRENIER, Quatre villes romaines de Rhénanie, Trèves, Mayence, Bonn, Cologne, Paris (1925), p. 11—72. D. KRENCKER et LEHMANN, Die Trierer Kaiserthermen, Trèves (1929). Les fouilles récentes ont résolu certaines questions: la basilique était bien la salle du trône de Constantin et de ses successeurs. On a retrouvé les murs du Bas-Empire, des greniers et des magasins (l'ancien *horreum* d'une superficie de 5000 m²). On a relevé des traces du cirque au Nord de l'amphithéâtre. H. EIDEN, Die spätromische Kaiserresidenz, Trier im Lichte der neuen Ausgrabungen, Rhein. Verein f. Denkmalpflege und Heimatschutz, 1952.

137) A. GRENIER, op. cit., p. 17—18. H. KOETHE, Die Stadtmauer des römischen Triers, Tr. Zeit, t. XI, 1936, p. 46—74. F.-L. GANSHOF, Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge, Paris (1943), p. 11.

138) AMMIEN MARCELLIN, *Rerum gestarum libri quae supersunt*, liv. XV, c. 11. *Expositio totius mundi*, c. 58.

139) Notitia dignitatum Occ. éd. SEECK, Berlin (1876), p. 146, 150 n°44, 151 n°58, 152 n°77, 155 n°26, confirmant le témoignage poétique d'Ausone: *imperii vires quod alit, quod vestit et armat. Ordo nobilium urbium*, V, 31, éd. SCHENKL, M. G. H. SS. Antiq., t. V, p. 99.

140) AUSONE, *ibid.*: *Largus tranquillo praelabatur amne Mosella Longinqua omnigenae vectans commercia terrae. Exposito totius mundi, c. 50: praedictae civitati (Treveri) emittit . . . propter maioris praesentiam omnia in multitudine habundat, sed plurimi pretii.*

141) L. BREHIER, Les colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge, Byz. Zt., t. XII (1903), p. 1—39. J.-B. KEUNE, Reisen und Verkehr zur Römerzeit. Morgenländer in Trier. Trier. Heimatblätter, t. I, 1922, p. 50—54. P. LAMBRECHTS, Le commerce des Syriens en Gaule du Haut-Empire à l'époque mérovingienne, L'Antiquité Classique, t. VI, 1937, p. 35—61.

142) H. LEHNER, Orientalische Mysterienkulte im römischen Rheinlande, Bonner Jahrb., t. 129, 1924, n°103, 143, 263—267. R. HERZOG, Zwei griechische Gedichte des 4. Jahrhunderts aus S.

verte récente d'une étonnante mosaïque (2^e moitié du IV^e siècle), mêlant les thèmes de la naissance des Dioscures à un culte encore mal défini¹⁴³), montre des tendances syncretistes au moment où l'Empire est officiellement chrétien. Les trouvailles de cette époque faites à Trèves témoignent de l'art gréco-romain et non gallo-romain. C'est un art d'importation, différent de celui des trois premiers siècles où s'exprimait la veine créatrice indigène. Le contraste avec les siècles suivants n'en sera que plus sensible.

Le premier évêque de Trèves, mentionné officiellement, est Agricicius en 314. Mais une communauté chrétienne existait vraisemblablement dès la seconde moitié du III^e siècle. Les successeurs d'Agricicius, Maximin et Paulin, issus peut-être de nobles familles d'Aquitaine, furent de grands personnages dont l'action, notamment dans la lutte contre l'arianisme, déborda le cadre de la cité¹⁴⁴).

Il y eut à Trèves, comme dans les autres cités, des basiliques suburbaines, aux premiers temps du christianisme. La plus ancienne fut Saint-Jean-Baptiste, à l'emplacement futur de l'abbaye Saint-Euchaire. Mais on sait maintenant qu'à l'intérieur de la *civitas* s'éleva à Trèves, à partir de 326, une double basilique, sur l'emplacement d'un palais constantinien. Cette double basilique est à l'origine la cathédrale actuelle et de la Liebfrauenkirche¹⁴⁵). Cette récente découverte est des plus importantes. Elle a d'abord résolu l'énigme posée par le «noyau romain» de la cathédrale actuelle, qui avait suscité toute une littérature, et permis d'établir qu'il était un agrandissement du temps de Gratien¹⁴⁶). Elle a de plus formellement confirmé une tradition historique très tardive et jusque là fort suspecte¹⁴⁷). Si l'on ne peut affirmer que les grandes figures qui décoraient l'admi-

Maximin in Trier, *Trierer Zeit*, t. XII (1937), et t. XIII, 1938. J. BIDEZ, La découverte à Trèves d'une inscription en vers grecs. *Etudes d'archéologie grecque*, Ann. H. Etudes Gand, t. II (1938), p. 15.

143) H. EIDEN, Spätromisches Figurenmosaik am Kornmarkt in Trier, *Tr. Zt.* (1950), p. 52-71.

144) Sur les premiers évêques de Trèves: W. LEVISON, Die Anfänge rheinischer Bistümer in der Legende, *Annalen des hist. Vereins für den Niederrhein*, t. 116 (1930), p. 5-28. W. NEUSS, Die Anfänge des Christentums im Rheinlande, 2^e éd., Bonn (1933). E. WINHELLER, Die Lebensbeschreibungen der vorkarolingischen Bischöfe von Trier, *Rhein. Archiv*, t. XXVII, 1935. E. EWIG, Trier im Merowingerreich, *Civitas, Stadt, Bistum, Trèves* (1954), p. 28 et ss.

145) TH. KEMPF, Die vorläufigen Ergebnisse der Ausgrabungen auf dem Gelände des Trierer Doms, *Germania Anzeige der röm.-germ. Komm.*, t. XXIX (1951), et trad. fr. Les premiers résultats des fouilles de la cathédrale de Trèves, *Mémorial du voyage en Rhénanie de la Soc. des Antiq. de France*, Paris (1953), p. 153-162.

146) Spécialement les thèses de F. OELMANN, Zur Deutung des römischen Kernes im Trierer Dom, *Bonn. Jahrb.*, t. 127 (1922), p. 130-188 et de D. KRENCKER, Das römische Trier (1923), p. 44-51.

147) D'après un passage probablement, interpolé au XI^e siècle dans une source du IX^e siècle écrite dans la région de Reims, Hélène, mère de Constantin, aurait cédé son palais à l'évêque pour en faire une église en l'honneur de Saint-Pierre. ALTMANNUS, *Vita s. Helenae*, AA. SS., août III, p. 548, Cfr V. SAUERLAND, *Trierer Geschichtsquellen des XI. Jahrhunderts*, Trèves (1889), p. 61 et sv. G. KENTENICH, Die älteste Nachricht über den Trierer Dom, *Trierer Zeit.* (1926), p. 87-92.

nable plafond retrouvé sous la basilique constantinienne sont bien les portraits de la mère et de l'épouse de Constantin, du moins appartiennent-elles à une salle d'apparat d'un palais démoli vers 326¹⁴⁸). Entre les deux églises, il y avait un baptistère. L'église Sud était probablement celle des catéchumènes, la cathédrale actuelle, celle des fidèles baptisés. Cet ensemble imposant et jusqu'ici unique au Nord des Alpes, a subsisté pour l'essentiel jusqu'à la fin du IX^e siècle.

Vers 400, la préfecture fut transférée de Trèves à Arles¹⁴⁹). Entre 411 et 428 les Francs établis sur le Rhin prirent quatre fois la ville abandonnée. L'enceinte trop vaste était impossible à défendre et la population estimée à 60.000 âmes au IV^e siècle¹⁵⁰), devait avoir bien diminué. Salvien a laissé un tableau sans doute poussé au noir de ces raids dévastateurs¹⁵¹). La double basilique fut incendiée, mais on a des indices d'une continuité de la vie urbaine dans la première moitié du V^e siècle par le fonctionnement de l'atelier monétaire et l'utilisation des thermes de la Moselle. Les patronymes des églises de Trèves les plus anciennes prouvent encore jusque dans la première moitié du V^e siècle des relations avec Rome¹⁵²). Peut-être même est-ce à Trèves qu'il faut chercher le dernier représentant de l'Empire romain en Occident vers 470, dans la personne du comte Arbogast. De famille franque romanisée, il apparaît comme un militaire investi de pouvoirs civils sur les lambeaux de territoires qui dépendaient encore de Rome¹⁵³). Les Francs semblent s'être établis surtout à la périphérie de la ville où l'on relève les noms de Castel, Musil, Bergentheim, Fausenburg. Dans la région de Trèves et jusqu'à Coblenche, les noms de lieux gallo-romains sont nombreux et denses, surtout dans le vignoble, ce qui laisse supposer que la population y fut peu dérangée¹⁵⁴). On possède

148) TH. KEMPF, *Constantinische Deckenmalerei aus dem Trierer Dom*, *Trierer Zeit.* (1950), p. 45-51.

149) E. STEIN, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, t. I, p. 481, n. 1. J.-R. PALANQUE, *La date du transfert de la préfecture des Gaules de Trèves à Arles*, *Revue des Etudes anciennes*, t. 35 (1934), p. 359-365.

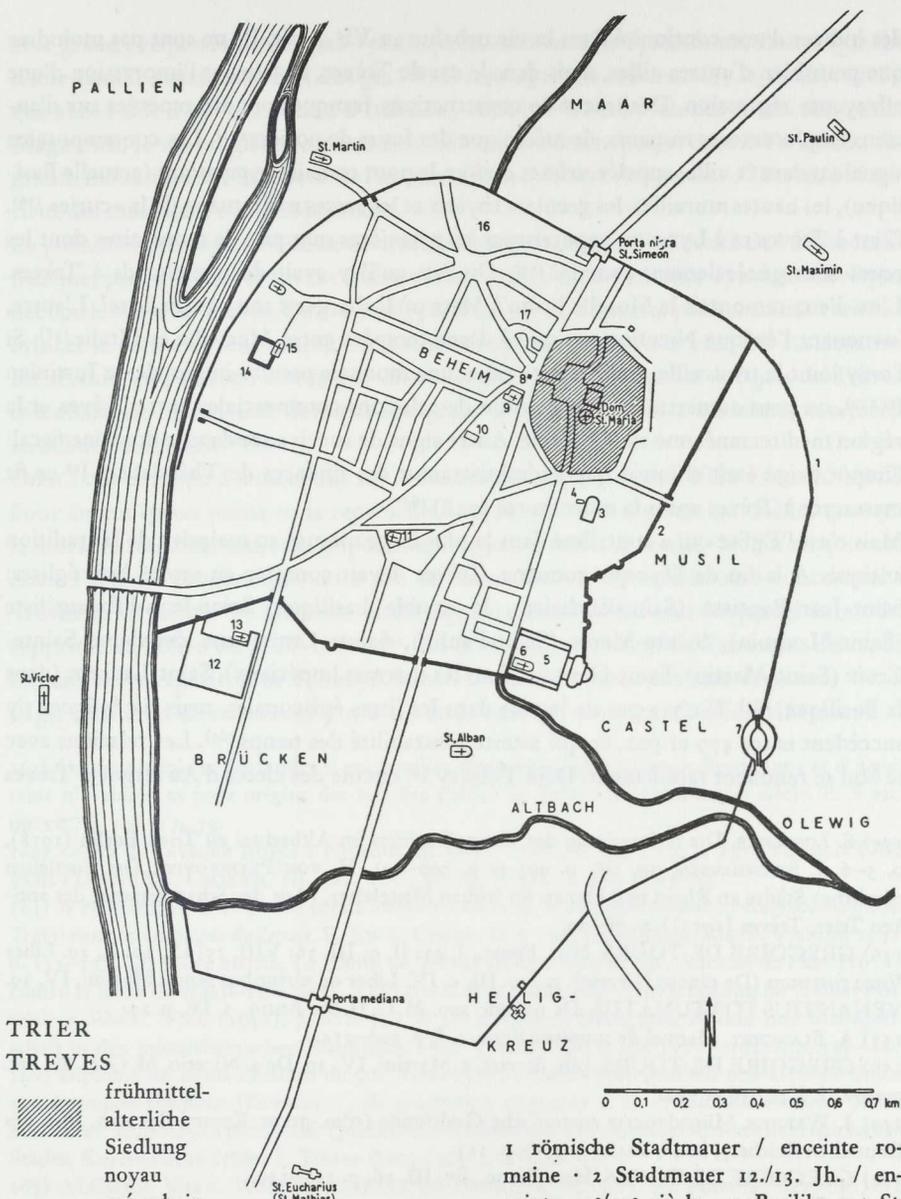
150) E. EWIG, *Civitas, Gau und Territorium in den Trierischen Mosellanden*, *Rhein. Vjhrbl.* (1952), p. 123.

151) SALVIEN, *De gubernatione Dei*, VI, 13, 15, 88, et VII, 2, 8; éd. HALM, M. G. H. SS. *Antiq.*, t. I, p. 81 et 85. Cfr P. COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris (1948), p. 123-124.

152) J. STEINHAUSEN, *Arch. Siedlungskunde*, p. 460-461. E. EWIG, *Trier im Merowingerreich*, p. 51.

153) Il correspond vers 471-475 avec Auspicius de Toul, *Epist.*, V, 17, M. G. H. *Epist.*, t. III, p. 135, et avec Sidoine Apollinaire, *Epist.* IV, M. G. H. SS. *Antiq.*, T. VIII, p. 68. J. DECLAREUIL, *Les comtes de cité à la fin du V^e siècle*, *Nlle Revue hist. dr. fr. et étr.*, t. 34 (1910), p. 803-807. G. KURTH, *Francia et Francus*, *Etudes franques*, t. I (1919), p. 129. F.-L. GANSHOF, *Saint Martin et le comte Avicianus*, *Mél. Paul Peeters*, Bruxelles (1949), p. 210-211.

154) E. EWIG, *Trier im Merowingerreich*, p. 313. H. AUBIN, *Maß und Bedeutung der römisch-germanischen Kulturzusammenhänge im Rheinland (Vom Altertum zum Mittelalter)*, Munich (1949), p. 21 et 26.



TRIER
TREVES

frühmittel-
alterliche
Siedlung
noyau
pré-urbain

1 römische Stadtmauer / enceinte romaine · 2 Stadtmauer 12./13. Jh. / enceinte 12^e/13^e siècle · 3 Basilika · 4 St. Laurentius · 5 Kaiserthermen / Thermes impériaux · 6 St. Gervasius · 7 Amphitheater / Amphithéâtre · 8 Markt / marché · 9 St. Gangolf / St. Gengoult · 10 Rathaus / Hôtel de ville · 11 St. Antonius · 12 Barbarathermen / Thermes de Ste Barbe · 13 St. Maria ad pontem · 14 St. Maria ad horrea / St. Irmin · 15 St. Paulus · 16 Pferdemarkt / marché aux chevaux · 17 Judenviertel / quartier juif

des indices d'une continuité dans la vie urbaine au VI^e siècle. Ils ne sont pas moindres que pour bien d'autres villes, mais dans le cas de Trèves, ils laissent l'impression d'une effrayante régression. Des traces de constructions franques ont été repérées sur d'anciens emplacements romains, de même que des fours de potiers¹⁵⁵. Les contemporains signalent dans la ville, appelée *urbs* et *civitas*, le pont romain, le *palatium* (actuelle Basilique), les hautes murailles, les greniers royaux et les restes majestueux de la « curie »¹⁵⁶. C'est à Trèves et à Lyon qu'apparaissent les premières marques de monétaires dont les noms sont généralement romains¹⁵⁷. On sait qu'il y avait des marchands à Trèves. L'un d'eux remontait la Moselle jusqu'à Metz où il chargeait son bateau de sel. L'autre, invoquant l'évêque Nicetius, est sauvé d'une tempête entre Marseille et l'Italie¹⁵⁸. Si l'on y joint la trouvaille, isolée il est vrai, d'une monnaie pseudo-impériale de Justinien I^{er}¹⁵⁹, on peut admettre la continuation de relations commerciales entre Trèves et la région méditerranéenne au VI^e siècle. Autre signe de survivance dans le domaine fiscal : l'impôt exigé était si lourd que l'administrateur des finances de Théodebert I^{er} se fit massacrer à Trèves après la mort du roi (548)¹⁶⁰.

Mais c'est l'Eglise qui a contribué dans la plus large mesure au maintien de la tradition antique. A la fin de l'époque romaine, Trèves devait compter au moins huit églises : Saint-Jean-Baptiste (Saint-Eucaire), la double basilique, Saint-Jean-l'Evangeliste (Saint-Maximin), Sainte-Marie (Saint-Paulin), Sainte-Croix, une deuxième Sainte-Croix (Saint-Martin), Saint-Gervais (dans les thermes impériaux), Saint-Laurent (dans la Basilique)¹⁶¹. Il n'y a pas de lacune dans les listes épiscopales, mais six évêques s'y succèdent entre 479 et 502, ce qui atteste l'instabilité des temps¹⁶². Les relations avec le Sud se renouent rapidement. Déjà Thierry I^{er} envoie des clercs d'Auvergne à Trèves

155) S. LOESCHKE, *Die Erforschung des Tempelbezirkes im Altbachtal zu Trier*, Berlin (1928), p. 5-6. J. STEINHAUSEN, op. cit., p. 493 et p. 500-501. H. VON PETRIKOVITS, *Das Fortleben römischer Städte an Rhein und Donau im frühen Mittelalter*, (Aus der Schatzkammer des antiken Trier, Trèves [1951]), p. 78-79.

156) GREGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, I, 43; II, 9; III, 36; VIII, 15; IX, 10; X, 29. *Liber Vitae patrum* (De sancto Nicetio), c. I, c. III, c. IV. *Liber de virtutibus sancti Martini*, IV, 29. VENANTIUS FORTUNATUS, *De navigio suo*, M. G. H. SS. *Antiq.*, t. IV, p. 242.

157) A. BLANCHET, *Manuel de numismatique*, t. I, p. 200-214.

158) GREGOIRE DE TOURS, *Lib. de virt. s. Martini*, IV, 29. *De s. Nicetio*, M. G. H. SS. *rer. merov.*, t. I, p. 656 et 732.

159) J. WERNER, *Münzdatierte austrasische Grabfunde (röm.-germ. Komm. des arch. Inst. des Deutschen Reiches)*, in 4^o, Berlin (1935), p. 113.

160) GREGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, liv. III, 36, p. 138-139.

161) E. EWIG, *Trier*... p. 49-51.

162) Cfr la lettre d'Avitus de Vienne à Césaire d'Arles, recommandant à ce dernier le vieil évêque Maximien qui se rend de Trèves à Arles pour y trouver des médecins susceptibles de lui rendre la vue (peu après 502) : *Quanquam haec illa vobis regionis suae subversio tamquam ignota exaggerari debeat*. G. MORIN, Maximien évêque de Trèves, *Revue bénéd.* t. 47 (1935), p. 207.

et le grand évêque Nicetius (526—560), qui montra tant de dynamisme, était originaire d'une famille sénatoriale de Limoges ¹⁶³). Il sentreprit de reconstruire la double basilique avec l'aide d'ouvriers venus d'Italie et y réussit ¹⁶⁴). Sous Nicetius et son successeur Magnerich, la vie religieuse est intense à Trèves. De cette époque date la fondation des grands monastères à l'extérieur de l'enceinte et de l'abbaye de femmes d'Oeren, à l'intérieur des murs dans l'ancien horreum.

La puissance épiscopale ne cesse de croître et, renforcée par l'influence de l'aristocratie franque, prend à Trèves un caractère exceptionnel. Une véritable dynastie d'évêques occupe le siège de Trèves. De c. 630 à 750, il est possible que les prélats soient arrivés à évincer le comte de leur sphère d'influence et spécialement de la ville ¹⁶⁵). La situation fut rétablie au profit du comte par Charlemagne (c. 780). Mais les évêques de Trèves, détenteurs de l'immunité, devaient récupérer une partie de leurs anciennes conquêtes au début du X^e siècle ¹⁶⁶).

On n'a que fort peu d'indications sur la vie urbaine de Trèves aux VIII^e et au IX^e siècle. Pour autant qu'on puisse se la représenter, on serait tenté d'y voir un déclin, quoique la muraille romaine, toujours imposante, frappe les contemporains ¹⁶⁷). En ce qui concerne l'activité économique, on a peu de chose. Un atelier monétaire a fonctionné à Trèves au IX^e siècle ¹⁶⁸). Un texte tardif signale qu'un marché très fréquenté aurait été supprimé au milieu du VIII^e siècle ¹⁶⁹). En revanche, on sait qu'un Frison, au début du IX^e siècle, voyageait pour l'abbaye Saint-Maximin *in transmarinam regionem* ¹⁷⁰). Il s'agit bien ici d'un marchand professionnel, mais qui s'est donné à Saint-Maximin *se*

163) On peut même se demander si ces familles sénatoriales provenant de Bourgogne et d'Aquitaine n'avaient pas pour origine des familles nobles de Trèves émigrées au V^e siècle. E. EWIG, *op. cit.*, p. 106 et n. 79.

164) Lettre de l'évêque Rufus à Nicetius, M. G. H. Epist., t. III, n^o 21, p. 133. VENANTIUS FORTUNATUS, *Carmina*, III, 11, M. G. H. SS. Antiq., t. IV, p. 63—64.

165) A ce moment, le comte se serait installé à Bitburg, d'où l'équivalence, vers 700, du *pagus Trevirensis* et du *pagus Bedensis*. E. EWIG, *Civitas, Gau und Territorium, Rhein*. Vjahlrbl. 1952, p. 131—133. Cfr notre article, Le comté de Trèves au haut moyen âge, *Annales de l'Est* (1952), contre la thèse du comté-ville de G. KENTENICH, *Zur Stadt, und Gauverfassung im frühen Mittelalter, Rhein. Vjbl.* (1932), p. 312—316, et de A. WAAS, *Königtum, Bistum und Stadtgrafschaft in den mittelrheinischen Bistümern*. Hist. Vjahlrschrift, t. XX (1920—1921), p. 398—425.

166) Diplôme de Louis l'Enfant de 902, restituant à l'archevêque Radbod une série de droits *que quondam tempore Wiomadi . . . de episcopatu abstracta et in comitatum conversa fuisse noscuntur*. RUDOLPH-KENTENICH, *Quellen zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte der rheinischen Städte, Kurtrierische Städte I, Trèves-Bonn* (1915), n^o 1, p. 269.

167) ALCUIN, *Vita s. Willibrordi*, II, 21, éd. DUMMLER, M. G. H. SS. *Poet. lat. aevi car.*, t. I, p. 214.

168) Peut-être déjà sous Pépin et Charlemagne, si la légende doit être lue *s. Petri Trevirensis*. Dans ce cas, les prétentions des évêques à avoir possédé alors la *moneta* seraient justifiées. M. PROU, *Catalogue des monnaies carolingiennes*, Paris (1896), p. LXIX et 20—21.

169) *Gesta Trevirorum*, c. 23, M. G. H. SS., t. VIII, p. 162.

170) *Vita s. Maximini*, c. 19, M. G. H. SS. *rer. merov.*, t. III, p. 80—81.

suamque substantiam et qui, devenu «marchand d'abbaye» est chargé d'assurer à son établissement un ravitaillement privilégié. D'autre part, à partir du VIII^e siècle, on remarque qu'une grande partie de la *civitas* est occupée par les champs et les vignes. On a pu localiser ces terres dans les quartiers de l'Est et du Sud de la ville (mont Saint-Martin, Musil, Olewig, Castel, Porta Alba, pont de la Moselle¹⁷¹). Rien ne permet d'affirmer que Trèves ait eu au VIII^e et au IX^e siècle une «vie économique intense»¹⁷². Il faut cependant ne pas négliger l'importance de la vigne à Trèves dès le IX^e siècle, importance attestée par l'insistance des textes sur les donations de vignobles¹⁷³. Au XII^e siècle, les marchands de vin formeront l'élément actif de la bourgeoisie. Il n'est pas interdit de penser que le commerce du vin s'amorçait déjà au IX^e siècle.

Mais contrairement à ce qui se passa pour les autres villes de la province, les invasions normandes à Trèves furent catastrophiques et provoquèrent une véritable rupture dans la vie de la cité. Les Normands apparurent devant Trèves, abandonnée par l'évêque et quelques habitants, en avril 882. Ils prirent la ville que ne pouvait défendre sa trop vaste enceinte, et s'y attardèrent en trois jours de pillage et de massacre. Les abbayes et la double basilique furent incendiées¹⁷⁴. Dans de nombreuses villes, après les raids normands, on restaura les fortifications et on en agrandit même parfois le périmètre¹⁷⁵. Rien de tel ne se fit à Trèves et rien ne montre mieux l'ampleur du désastre. Ce qui restait de la cathédrale et les alentours immédiats furent entourés d'un fossé de protection, remplacé un siècle plus tard par un mur de pierre¹⁷⁶. Ce n'est pas la *civitas* gallo-romaine, mais ce minuscule réduit, d'environ 8 ha. cette *Domstadt*, qui va jouer à Trèves le rôle de noyau pré-urbain. Il fallut des décades pour permettre à la ville de se relever, sous l'action des grands prélats de l'ère ottonienne.

171) Un acte de 1083 mentionne les champs et les vignobles de Trèves qui devaient jadis un cens au fisc. Or ce cens avait été donné en 902 par Louis l'Enfant à l'archevêque: *omnemque tributum infra civitatem et extra... et cunctos censuales et medemam agrorum*. RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, n°2, p. 270 et p. 106.

172) Contre KENTENICH, Geschichte der Stadt Trier, in 4°, Trèves (1915), p. 94-95.

173) A° 796-797: *vineas duas in Treveri*. WAMPACH, Geschichte der Grundherrschaft Echternach, I, 2, Quellenband, Luxembourg (1930), n°111, p. 179. A°704: *vineam unam infra muros Trevericis civitatis*. BEYER, Mrh. Urkb., t. II, n°1, p. 1. A°835: *in Treveri civitate vineam unam*. Ibid. n°22, p. 10. A°853, deux vignobles *infra muros Trevericae urbis*. Ibid., t. I n°84, p. 90. A°902: *tributum* (cens sur le vin) *infra civitatem et extra*, ibid., n°150, p. 214. Et très nombreuses mentions de vignes dans l'acte cité supra note 37. Cfr à Metz, supra, p.

174) Annales Bertiniani, a°882, éd. WAITZ, M. G. H. in us. schol. (1883), p. 153. Annales Fuldenses, a° 882, éd. KURZE, ibid. (1891), p. 97. REGINON, Chronicon éd. KURZE, ibid. (1890), p. 119. Gesta Treverorum, éd. WAITZ, M. G. H. SS., t. VIII, p. 167. N. IRSCH, Der Dom zu Trier (die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz), in 4°, Düsseldorf (1931), p. 8 et p. 80. TH. KEMPF, Les premiers résultats des fouilles de la cathédrale de Trèves, p. 159-161.

175) F. VERCAUTEREN, Civitates, p. 372.

176) G. KENTENICH, Geschichte der Stadt Trier, p. 99.

A partir de la fin du X^e siècle, on peut distinguer sur l'ancien territoire de la *civitas* et du *suburbium* quatre zones différentes:

1° — La Domstadt. De la cathédrale incendiée en 882, seul avait été conservé pour le culte le carré de Gratien, sans qu'on se soit même soucié de déblayer le reste des décombres. La reconstruction, une réduction de l'édifice antique, commencée à la fin du X^e siècle, dura un siècle. L'église jumelle, moins atteinte, fut restaurée tant bien que mal¹⁷⁷). Vers 960, on éleva un cloître et des bâtiments pour les chanoines. Un mur de pierre remplaça vers l'an 1000 le fossé de protection qui ceignait la Domstadt. Le territoire enclos jouissait de l'immunité étroite¹⁷⁸).

2° — La ceinture d'abbayes. Les monastères de Trèves, ruinés matériellement, et moralement déchus, se relevèrent dans la seconde moitié du X^e siècle. L'influence de ce groupe architectural est sensible dans la région. Deux églises superposées s'installèrent dans la Porta Nigra, transformée en collégiale Saint-Siméon (1042)¹⁷⁹). Au XI^e siècle, un marché se tenait à Saint-Paulin et un second à Saint-Maximin depuis 1088.

3° — La zone agricole. De nouvelles mentions de champs et de vignes s'ajoutent aux textes des VIII^e et IX^e siècles: dans le vieil amphithéâtre, près de Saint-Alban, au voisinage des thermes impériaux, et près de la Moselle, dans l'important domaine de Sainte-Marie-in-Ripa, voisin du monastère¹⁸⁰). La zone rurale s'étend profondément à l'intérieur de l'enceinte, puisque le lieu dit Beheim apparaît encore comme un petit village au XI^e et au XII^e siècle¹⁸¹).

4° — Le nouveau faubourg. En 958, l'archevêque Henri fonda un marché à Trèves¹⁸²). Ce marché se tenait à l'extérieur de la Domstadt, à l'endroit où la route menant au pont coupe le *cardo*. La croix qu'il y fit ériger avec des matériaux antiques est encore aujourd'hui debout. Le marché provoqua la formation d'un faubourg dont le développement est indiqué peu après par la fondation de l'église Saint-Gengout à proximité. Trèves offre donc un cas analogue à celui de Toul: même origine de faubourg et même patronyme pour l'église du marché¹⁸³). Le marché de Trèves devait être très fréquenté:

177) TH. KEMPF, op. cit., p. 161.

178) K. HOFMANN, Die engere Immunität in deutschen Bischofsstädten im Mittelalter, Paderborn (1914), p. 29 et 32.

179) Sur les reconstructions de Saint-Maximin, Saint-Paulin, Saint-Euchaire, Saint-Martin, Sainte-Marie-in-Ripa, H. BUNJES-N. IRSCH, Die kirchlichen Denkmäler der Stadt Trier (mit Ausnahme des Domes). Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, in 4^o, Düsseldorf (1938), p. 293 et sv.

180) A^o 1101, échange conclu entre le ministerialis Constantin et le chapitre de Trèves. BEYER, Mrh. Urkb., t. I, n^o404, p. 461-462. A^o 973, charte pour Sainte-Marie-in-Ripa. Ibid. n^o244, p. 298-301 et confirmation de 1030, ibid., n^o302, p. 354.

181) La description des biens du chapitre (1140-1180) mentionne un *census de ortis in Beheim*, ibid., t. II, p. 352.

182) G. KENTENICH, Préface à RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, p. 23.

183) Sur le rôle d'un marché dans la création d'une nouvelle agglomération, cfr M. PROU, Une

il est cité en l'an 1000 avec ceux de Mayence et de Cologne, comme l'un des plus importants de la région du Rhin¹⁸⁴). A proximité se trouvait le ghetto. Le faubourg du marché, qui est à l'origine de la Trèves médiévale, fut protégé par un mur élevé par l'archevêque Brunon et les bourgeois de Trèves dans le premier quart du XII^e siècle¹⁸⁵). Cette première section de l'enceinte médiévale reliait probablement les thermes au pont de la Moselle. La construction fut continuée par les bourgeois seuls en 1143¹⁸⁶). L'enceinte terminée au XIII^e siècle, englobait une superficie de 125 ha., soit à peine la moitié de la ville du IV^e siècle.

Depuis le début du X^e siècle, l'évêque est en possession d'une partie des droits comtaux dans la ville et la banlieue. Un diplôme de Louis l'Enfant restitué à l'évêque en 902 une série de droits utiles: monnaie, tonlieu, cens levés sur les vignes et les champs¹⁸⁷). Au milieu du X^e siècle, l'évêque exerce sur ce territoire l'ensemble du *comitatus*¹⁸⁸) sans doute par une extension de ses privilèges d'immuniste. A cette époque apparaissent les premiers officiers épiscopaux. Le *comes palatinus*, apparaît en 959; chargé de l'administration du domaine il est remplacé par le *vicedominus* au XI^e siècle. Une charge importante était celle du *camerarius* qui portait le titre de *magister judeorum* et qui contrôlait la monnaie, les changeurs et surveillait les serviteurs auliques¹⁸⁹). Tous ces officiers appartenaient à la classe des *ministeriales* et leur influence devint bientôt prépondérante. Le pouvoir royal avait un représentant à Trèves en la personne du burgrave¹⁹⁰), commandant militaire de la ville, dont l'office, au début du XII^e siècle, passe à l'un des serviteurs épiscopaux. La haute justice appartenait à l'avoué de la ville dont les prérogatives sont distinctes de celles de l'avoué de l'évêché. Ces *ministeriales* sont souvent de grands personnages, qui habitent des maisons fortifiées, aménagées parfois dans d'anciennes constructions romaines, d'où leurs noms: De Ponte, De Palatio, De Castello, De Horreo. L'enchevêtrement des juridictions et le cumul des charges provo-

ville-marché au XII^e siècle, Etampes, Mélanges Henri Pirenne, Bruxelles (1926), t. II, p. 379-389.

184) Diplôme d'Otton III, éd. SICKEL, M. G. H. DD. O. III, p. 364.

185) H. PLANITZ, Die deutsche Stadt im Mittelalter, p. 107.

186) H. HORSTMANN, Das Trierer Stadtsiegel und die Anfänge der Trierer Selbstverwaltung (Trier, ein Zentrum abendländischer Kultur), Neuss (1952), p. 79-92.

187) *Civitatis monetam, theloneum, censales tributum atque medemam agrorum cum fiscalibus hominibus quae... de episcopatu abstracta et in comitatum conversa fuisse noscuntur.* RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, n^o 1, p. 269.

188) Le territoire eximé correspondrait à l'ancienne centène. G. KENTENICH, Geschichte der Stadt Trier, p. 106. Sur le problème d'une communauté rurale antérieure à la communauté urbaine à Trèves, F. STEINBACH, Stadtgemeinde und Landgemeinde, Rhein. Vjhrbl., 1948, p. 33.

189) La plupart de ces officiers sont connus par le *Liber annalium iurium archiepiscopi et ecclesiae Trevirensis*, rédigé entre 1180 et 1190, mais rapportant un état de choses plus ancien. RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, p. 8-10.

190) S. RIETSCHEL, Das Burggrafenamnt, p. 172-173.

quèrent des conflits dont profita la bourgeoisie ¹⁹¹⁾. On distingue à Trèves un premier mouvement d'émancipation sous l'archevêque Brunon (1102—1124), avec l'accord du prélat. De ces années dateraient le premier sceau urbain de Trèves et la création de l'échevinage urbain ¹⁹²⁾. L'entente cessa après la mort de Brunon et une *communio*, aussi appelée *conjuratio*, éclata peu avant 1160. On la connaît par les textes qui la condamnèrent à cause des «nouveauautés» qu'elle introduisait dans l'exercice de la justice ¹⁹³⁾. L'élément actif de la bourgeoisie qui compte des changeurs, pelletiers, verriers, cordonniers, fèvres et bouchers, était représenté par les marchands de vin qui détenaient les sièges échevinaux. L'apogée de l'indépendance municipale de Trèves se situe donc au milieu du XII^e siècle: le traité commercial conclu entre Trèves et Cologne en 1149 est conclu, du côté trévirois, sans l'intervention de l'archevêque ¹⁹⁴⁾.

L'étude parallèle des quatre cités d'une même province fait apparaître leurs traits communs, mais ne dissimule pas leur originalité. Chaque ville présente des caractères propres. Cette diversité se marque dès l'origine et les différences topographiques et politiques au point de départ ont des conséquences lointaines. De plus, l'histoire des villes du IV^e au XI^e siècle ne s'inscrit pas dans une courbe régulièrement ascendante. Il y a des régressions, des discontinuités. Leur développement n'est pas synchronisé: que l'on compare Trèves et Verdun au IV^e et au X^e siècle. Les différences tendent à s'atténuer à la fin de la période étudiée.

Au point de vue topographique, il faut souligner l'importance de l'enceinte du Bas-Empire. Là où elle a réduit la superficie de la ville, pour mieux lui permettre d'assurer sa défense, elle permit à la vieille *civitas* de traverser les siècles. C'est la ville du IV^e siècle qui joua le rôle de noyau pré-urbain et les faubourgs se formèrent à l'ombre du vieux mur romain.

Le développement des faubourgs apparaît étroitement lié aux manifestations de la vie économique, elle-même influencée par les attaques normandes: pour Trèves, ruinée par elles, la véritable rupture se situe à la fin du IX^e siècle.

Il faut noter les bases rurales de l'économie des quatre villes, à l'exception de Verdun: marchés à Toul et Trèves, et importance du commerce du vin et du sel, remontant à l'époque romaine et pour le sel plus haut encore. De là, le rôle relativement faible de l'élément marchand dans la formation de la bourgeoisie, sauf toujours à Verdun.

En commun aux quatre cités, on relève la disparition de l'organisation municipale après

191) RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, p. 27.

192) Sept échevins de la Markgemeinde et sept échevins du tribunal des marchands. H. HORSTMANN, Das Trierer Stadtsiegel, p. 79 et sv.

193) Diplôme de Frédéric Barberousse du 1^{er} sept. 1161. RUDOLPH-KENTENICH, Quellen, p. 257. L'avoué de la ville, Conrad de Staufen, confirme l'interdiction de la *communio*, *ibid.*, p. 275.

194) H. HORSTMANN, *op. cit.*, p. 90.

les invasions et l'influence croissante de l'épiscopat. L'Église maintient la tradition, sans interruption depuis le IV^e siècle. Sur les premiers cimetières chrétiens, s'élèvent de puissantes abbayes. A Trèves, la cathédrale constantinienne restaurée est utilisée jusqu'aux Normands.

Il n'y a pas de distinction entre la ville et le plat-pays avant le moment où l'évêque devient maître de la ville et de la banlieue. C'est chose faite au début du XI^e siècle. Le processus est obscur et comporte des variantes locales.

Les interventions de la bourgeoisie apparaissent dans la deuxième moitié du XI^e siècle et, à la même époque, le rôle du patriciat se précise. La communauté urbaine apparaît à Metz et à Trèves au début du XII^e siècle, plus tardivement à Verdun et surtout à Toul. Trèves retrouve à la fin de l'évolution que nous avons retracée une place exceptionnelle: le sceau de la ville est le plus ancien sceau urbain connu.